

LE CONGRÈS DE 1910

Compte rendu sténographique

PARTIE OFFICIELLE

Deuxième séance

Lundi 31 octobre 1910 (matin)

Présidence de M. Albert Chenevier

La séance est ouverte à 9 heures.

Sont présents : 254 délégués.

M. le président. — J'ai reçu de M. Fonrobert, président de la section de Calais, une demande d'adjonction au procès-verbal de la séance d'hier. Voici sa lettre :

Paris, le 30 octobre 1910,
1 heure après midi.

Monsieur le président,
Dans l'ordre du jour contre M. Briand qui vient d'être voté, je me suis abstenu car je ne connais pas l'opinion de ma sec-

tion sur la question soulevée que je considère comme grave et aussi comme fort délicate.

Cette abstention s'imposait à moi d'autant plus impérieusement que le tumulte a systématiquement empêché les explications de M. Briand de se faire entendre et, puisque le Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme s'occupait de la discussion de la grève des cheminots à la Chambre il n'aurait pas dû, à mon avis, ignorer le flagrant attentat contre la liberté de la tribune qui a été organisé dans cette discussion par une partie de l'assemblée, à l'encontre du président du conseil.

Je demande l'insertion de cette lettre au procès-verbal.

Recevez, monsieur le président, mon cordial salut.

FONROBERT,

président et délégué de la section calaisienne.

J'ai reçu de M. Edouard Zunz, président de la section du quartier de la Porte-Dauphine la lettre suivante :

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien accepter, au début de la séance de demain matin, une question sur la nomination de notre collègue, M. Kern, au Comité Central.

EDOUARD ZUNZ.

M. Zunz n'étant pas là pour développer sa question, je vous propose de la renvoyer à la suite de l'ordre du jour.

Le Congrès renvoie à la suite de l'ordre du jour la question posée par M. Zunz sur l'élection de M. Kern.

LA SITUATION MORALE DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

M. le président. — Le Congrès a décidé de commencer ses travaux par l'examen de la situation morale de la Ligue des Droits de l'Homme.

La parole est à M. Génique, délégué de la section du 8^e arrondissement (Paris).

M. Génique. — Au moment où s'ouvre la discussion sur la situation morale de la Ligue des Droits de l'Homme, je demande quelle sera la base de notre discussion.

Par exception, cette année, le trésorier général a été chargé du rapport sur la situation matérielle et morale de la Ligue des Droits de l'Homme. Dans ce rapport, je n'ai pas trouvé un exposé de la situation morale, mais seulement un exposé de la situation matérielle. Je demande donc respectueusement que M. le trésorier général veuille bien nous faire l'exposé de la situation morale. S'il ne peut se charger de cet exposé, je demande que M. le secrétaire général, dont c'est le rôle, veuille bien faire l'exposé de cette situation morale. J'entends par là non pas un bel historique de l'action de la Ligue des Droits de l'Homme depuis sa fondation, mais un exposé de sa situation morale pendant l'année 1909-1910, c'est-à-dire depuis le Congrès de Rennes. Je demande qu'il nous soit dit quelles ont été les interventions de la Ligue des Droits de l'Homme pendant cette année, l'influence de la Ligue des Droits de l'Homme sur les pouvoirs publics et l'opinion ; quels sont les rapports actuels du Comité Central avec toutes les sections de la Ligue des Droits de l'Homme.

M. Alfred Westphal. — J'ai été chargé, en effet, du rapport sur la situation morale et matérielle. Vous savez que la situation morale et la situation matérielle sont très intimement liées. J'ai développé le côté matériel ; le côté moral a été fait par mon collègue Mathias Morhardt qui a fait un énorme rapport, un travail colossal.

Pour les interventions de la Ligue des Droits de l'Homme, vous les avez tous les quinze jours dans le *Bulletin officiel* par lequel vous pouvez vous tenir exactement au courant de ces interventions.

M. Génique. — Le trésorier général de la Ligue des Droits de l'Homme vient de dire très exactement que la situation morale et la situation matérielle se tiennent ; mais hier on a décidé de séparer nettement la situation morale de la situation matérielle.

Si nous suivons l'opinion du trésorier général, nous retombons dans la confusion que nous avons voulu éviter hier. C'est pourquoi je demande aux membres du Comité Central de bien vouloir nous indiquer, non pas les interventions de la Ligue des Droits de l'Homme pendant l'année 1909-1910, mais de nous indiquer le sens général de ces interventions.

M. Francis de Pressensé. — Ce qu'on nous demande d'indiquer, c'est l'orientation pendant l'année der-

nière. Quant aux interventions particulières, je vous rappelle que vous pouvez les trouver au *Bulletin officiel*. Vous pouvez constater dans le *Bulletin officiel* que nous avons été fidèles aux principes de la Ligue des Droits de l'Homme, que nous sommes intervenus chaque fois qu'on nous signalait un cas d'injustice particulier.

Quant aux grandes interventions provoquées par les actes publics, vous les connaissez comme moi. L'orientation de la Ligue des Droits de l'Homme a été une orientation de fidélité absolue à ses principes primitifs. Nous avons estimé que nous avions été fondés afin de représenter dans ce pays l'esprit de légalité et de justice, et, que nous devons lutter pour le respect strict et absolu de la loi par les pouvoirs publics et par les juridictions établies. Nous avons estimé que nous devons nous efforcer de travailler à la réalisation graduelle de notre idéal de justice, que nous devons nous associer à tout effort dans ce sens, et je crois que nous avons le droit de dire que, par là, nous avons conformé notre action aux principes de la Ligue des Droits de l'Homme.

Nous sommes tout prêts à répondre à toute critique, à toute accusation qui se produirait sur un point spécial. Mais vous reconnaîtrez qu'il ne peut nous appartenir de prévenir cette discussion. Si vous demandez quelle est la situation morale de la Ligue des Droits de l'Homme en parlant des rapports du Comité Central avec l'ensemble des sections, je dirai d'un mot que nous pouvons compter sur l'appui moral de la plus grande partie de nos collègues. Je crois que nous avons, en même temps, à compter avec l'opposition d'une partie de nos collègues qui estiment depuis quelque temps que nous sommes infidèles aux principes de la Ligue des Droits de l'Homme, que, d'après eux, nous nous engageons sur un terrain qui n'est pas celui qui nous était réservé.

C'est la grande question que nous devons vider aujourd'hui : avons-nous été fidèles à l'esprit qui a présidé à la fondation de la Ligue des Droits de l'Homme ? Est-ce que, après avoir fondé la Ligue des Droits de l'Homme, nous pouvions désarmer en présence des actes qui se sont produits depuis quelque temps ?

Sans entrer dans un sens ou dans l'autre dans les questions qui divisent l'esprit public, il y a une question fondamentale sur laquelle il était de notre devoir absolu de nous prononcer, à savoir la question du respect de la

légalité. Est-ce que ce n'est pas la question qui se pose de plus en plus devant l'opinion ? Dans les débats de ces jours derniers, toute la discussion s'est fatalement ramenée à une question de légalité. On a critiqué l'action du gouvernement appliquant des lois qui ne visaient pas les faits qu'on prétendait réprimer. Vous avez vu que le chef du gouvernement était amené à glisser sur la pente et à lancer ce mot qui a éclairé la situation entière quand il a déclaré qu'il se réservait de sortir de la légalité pour rentrer dans le droit.

Cette question se pose devant nous comme il y a douze ans. Nous déclarions, à ce moment, que la loi n'était pas respectée, que la raison d'Etat était un prétexte inadmissible, qu'on ne pouvait plaider devant nous les intérêts du patriotisme et de la nation, que la nation ne pouvait avoir d'intérêts en dehors de la justice et du droit. Il ne s'agit plus aujourd'hui d'une victime particulière; il s'agit de savoir si, dans l'évolution sociale, on respectera la loi, si les droits légaux conférés à la classe ouvrière, on les reprendra hypocritement et si on ira jusqu'à les confisquer.

Sur ce terrain, j'ai le droit de dire que nous n'agissons pas en socialistes quand nous défendons la loi, et que nous ne sommes pas des hommes qui essayent d'engager la Ligue des Droits de l'Homme dans une voie qui n'est pas la sienne. Ce que nous avons fait, nous avons le droit, le devoir de le faire; si nous ne l'avions pas fait, nous aurions été infidèles à notre propre passé, nous aurions manqué aux souvenirs qui sont la force de la Ligue des Droits de l'Homme.

Si on a des critiques à nous présenter, si au point de vue de l'orientation de la Ligue des Droits de l'Homme, on vient prétendre que nous sommes engagés dans la politique, alors que nous ne devons pas le faire, je répondrai que nous faisons de la politique il y a douze ans quand nous dénoncions, sans les ménager, les hommes qui étaient au pouvoir. Maintenant, on nous reproche de flétrir nominativement les hommes au pouvoir; nous ne faisons que ce que nous avons fait dans ce temps-là; nous le faisons dans des conditions plus difficiles parce que les questions divisent plus profondément la bourgeoisie républicaine. Nous pouvions compter sur la sympathie ardente d'un grand nombre d'hommes qui depuis lors, se sont rangés parmi nos adversaires. Il faut dire que

nous avons vécu au milieu d'infinies difficultés sans cesse aggravées, parce que nous avons à faire à une opposition constante et résolue. Il fallait ramener la Ligue des Droits de l'Homme en arrière, d'après quelques-uns de nos collègues, en faire une association qui s'occuperait de petites questions de justice particulières, individuelles, mais qui n'aborderait pas ces grandes questions où elle devrait se taire et se croiser les bras. D'autre part, d'autres de nos collègues, tout en partageant nos opinions, néanmoins parce qu'ils estimaient que des erreurs avaient été commises, parce qu'ils grossissaient des questions tout à fait secondaires qui avaient surgi dans l'administration d'une grande association comme la nôtre, ceux-là, ils donnaient, sans le vouloir, de la force à cette opposition, et c'est par là que nous rencontrions des difficultés, non pas insurmontables, mais de nature à compliquer notre action, à rendre singulièrement difficile notre action quotidienne.

Nous devons obtenir du Congrès un verdict suffisamment clair, suffisamment net pour que nous sachions si nous pourrons continuer notre besogne, si nous pourrons maintenir la Ligue des Droits de l'Homme dans la voie où elle est entrée depuis le premier jour; ou si, au contraire, il y faut renoncer.

Nous nous trouvons en face de diverses hypothèses. Ou bien, d'une part, le Congrès se prononcera contre l'orientation que nous avons cru devoir donner à la Ligue des Droits de l'Homme ou, d'autre part, le Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme, tout en partageant nos opinions, ne nous donnera pas les moyens d'agir qui nous sont indispensables, il ne nous donnera pas les ressources sans lesquelles nous sentons que nous ne pouvons accomplir son œuvre. Tel est le caractère exact de la question qui se pose. Question de principe : est-ce que nous avons été fidèles à l'orientation primitive de la Ligue des Droits de l'Homme ? Est-ce que nous aurions dû désarmer en présence des actes accomplis ? Est-ce que, quand l'illégalité s'affirme dans les paroles et les actes du gouvernement, il n'appartient pas à la Ligue des Droits de l'Homme d'intervenir et de dire : « Vous ne ferez pas cela, vous n'avez pas le droit de le faire, et nous parlons au nom de la loi, au nom des principes essentiels de la Révolution française ?... » Il faudra savoir si, sur ce point, la Ligue des Droits de l'Homme est avec nous. Ensuite, il faudra savoir si elle

veut que nous puissions faire ce que nous avons à faire, si elle veut nous conférer la puissance nécessaire, si elle ne veut pas nous refuser les moyens de vie et d'action indispensables.

C'est ainsi que ces deux questions rentrent fatalement l'une dans l'autre. Sans doute, il y a à résoudre, d'abord, la question de principe. Mais, en même temps, à cette question de principe se rattache étroitement une question pratique d'organisation.

C'est dans ces conditions que ce grand débat doit s'ouvrir, et j'invite le Congrès à examiner, d'une part, si le Comité Central a bien été, depuis quelques années, particulièrement au cours de l'année qui se termine, fidèle à l'orientation, aux principes essentiels et fondamentaux de la Ligue des Droits de l'Homme, ensuite, si la situation administrative et financière présente peut se perpétuer, si nous pouvons avoir à lutter, à consacrer le plus clair de notre temps et de nos forces à essayer de faire rentrer les cotisations qui déjà par elles-mêmes sont insuffisantes.

Ce sont les deux questions qui vous sont soumises, et j'espère que le Congrès ne se séparera pas avant de les avoir résolues. (*Applaudissements*).

M. J.-E. Bon, président de la section des quartiers Monnaie-Odéon (Paris 6^e arr.). — Contrairement à ce qu'a dit M. le président, il y a là deux questions qui sont cornexes, mais qui doivent être examinées séparément et sur lesquelles vous devez prendre une décision séparée.

Nous demandons à instaurer la discussion d'abord sur l'orientation de la Ligue des Droits de l'Homme, voter sur cette orientation générale, et ensuite prendre la discussion sur les propositions présentées sur la vie de la Ligue des Droits de l'Homme. Nous pourrons alors passer à d'autres propositions.

M. Fernand Corcos, délégué de la section du 5^e arrondissement (Paris). — Je crois que le procédé qui consiste à demander au Comité Central à présenter lui-même un rapport moral sur la situation de la Ligue des Droits de l'Homme, en réponse à des accusations qu'on ne produit pas, est un mauvais procédé.

M. Génique a demandé des renseignements sur les interventions de la Ligue des Droits de l'Homme pendant cette année. Eh bien, il me paraît que les renseignements les plus complets sont donnés par le *Bulletin officiel* auquel, entre parenthèse, un grand nombre de collègues ont

le tort de ne pas être abonnés. S'ils lisaient ce *Bulletin*, ils seraient au courant des interventions de la Ligue des Droits de l'Homme.

M. Génique demande encore que le Comité Central s'explique sur l'influence de la Ligue des Droits de l'Homme auprès des pouvoirs publics. Ce sont les interventions de la Ligue des Droits de l'Homme qui montrent quelle est cette influence. Cette question se confond avec la première.

Restent les rapports actuels du Comité Central avec les sections de la Ligue des Droits de l'Homme. Eh bien, à cet égard, je crois pouvoir dire qu'il y a un certain nombre de délégués qui ont, non seulement au fond du cœur, mais sur le bout des lèvres, des critiques à élever contre le Comité Central. Je demande que ce débat soit engagé en pleine clarté et en pleine franchise, que ceux d'entre nos collègues qui ont des questions à adresser, des critiques à formuler, le fassent en quelque sorte comme dans une interpellation au Comité Central, qu'ils disent les critiques, qu'ils portent les accusations, qu'ils posent les questions, et ensuite le Comité Central répondra. Ainsi, le Congrès sera mis en présence d'un débat ample, complet, et pourra prononcer en toute connaissance de cause. (*Applaudissements*).

M. Gouguenheim, délégué de la section du Nord des Ardennes. — Approuvant les actes du Comité Central et me ralliant à ce que vient de dire notre collègue Corcos, je demande que la parole ne me soit donnée qu'après que les interpellateurs auront fait connaître les griefs qu'ils peuvent avoir à présenter.

M. Bowers, délégué de la section de Colombes (Seine). — Je suis un des fondateurs de la Ligue des Droits de l'Homme; j'ai toujours défendu, dans ma section, les actes du Comité Central. Mais, aujourd'hui, il s'agit de savoir, si sous prétexte de défendre la justice et la légalité nous devons toujours, même si elle avait tort, donner raison à la classe ouvrière, contre le droit et les intérêts des autres classes de la nation.

Ce n'est pas être juste que de lui donner systématiquement raison, parce que classe ouvrière... (*Interruptions*)... et nous devons avoir le courage d'aller contre les mouvements violents de minorités révolutionnaires susceptibles d'amener la République aux dernières extrémités... (*Interruptions et rires*).

Dans les grèves partielles il n'y a qu'une minorité qui en subit ou en ressent les atteintes ; seul un petit coin de la France est troublé, tandis que lorsque qu'une grève touche aux services publics, ce sont les ouvriers des autres corps de métiers ne faisant pas grève qui se trouvent atteints dans leurs intérêts. C'est en somme la nation toute entière qui souffre d'un arrêt plus ou moins complet de la vie sociale.

Il est donc inadmissible que sous prétexte de légalité, sous prétexte de justice, on donne toujours tort au gouvernement, qui représente la collectivité lésée dans son droit et dans ses intérêts par une minorité remuante...
(*Interruptions*),

Je considère que dans la grève des postiers, leur cause était juste en elle-même et pourtant qu'ils ont eu tort de faire grève parce que pour faire prévaloir leurs droits particuliers, ils mettaient en danger toute la nation...
(*Interruptions et bruit*).

Messieurs, je suis respectueux de la liberté de la tribune et jamais je ne coupe la parole à un orateur ! Ainsi j'assistais hier au soir à la réunion de la rue Danton. Eh bien je n'ai pas interrompu une seule fois notre sympathique président, bien qu'il ait, à certains moments, froissé ma conscience de républicain ; je me suis contenté d'applaudir les passages de son discours qui concordaient bien avec mes convictions intimes.

Aujourd'hui, messieurs, j'estime que vous, qui prétendez défendre la liberté, même poussée jusqu'à la licence...
(*Exclamations*)... vous devriez au moins avoir le sentiment exact de la liberté ?

Je disais donc que dans la grève des postiers leurs revendications étaient justes ; bien que fonctionnaires ils avaient le droit de défendre leurs intérêts, connexes pourtant avec d'autres beaucoup plus importants, ceux de la collectivité nationale, auxquels ils n'avaient pas le droit de nuire par la déclaration de la grève.

Il est compréhensible que les travailleurs aspirent à plus de mieux-être mais il faut considérer qu'ils ne pourront l'obtenir qu'au détriment d'autres de leurs concitoyens qui déjà le possèdent, dans une très grande mesure il est vrai ; il est compréhensible, parce que cela est humain, que ces derniers ne veuillent pas s'en laisser déposséder, non seulement pour eux-mêmes, mais aussi

pour le bonheur de leur famille ; leur résistance est absolument logique.

Il y a donc deux intérêts en présence, aussi respectables l'un que l'autre, et pour constituer une société plus harmonique il faudra employer d'autres moyens que la violence et le sabotage... (*Interruptions*).

Comme membres de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen nous ne pouvons approuver, même s'ils ont raison en fait, ceux qui emploient, pour se faire rendre justice, des moyens et des procédés que la raison répugne d'accepter comme seuls et uniques arguments.

Il ne faut pas que notre pays soit frappé à mort sous les coups répétés d'incidents semblables et nous devons tout employer pour en éviter le renouvellement.

Dans la grève des cheminots, depuis le temps qu'on promettait ces cinq francs, somme bien minime et dont je n'oserais critiquer la demande... je gagne plus de cinq francs par jour et sachant la difficulté que j'ai à élever ma famille je me demande comment ils peuvent y arriver?... il est compréhensible que ces malheureux se soient enfin laissés entraîner par les mauvais bougres ! Mais nous sommes tous coupables d'indifférence dans cette question car par nos ligues, nos divers groupements, nous aurions dû intervenir en leur faveur et faire pression sur le gouvernement pour leur faire obtenir satisfaction. Certes, je le répète, ils avaient raison de réclamer leurs cinq francs mais ils ont eu tort de mettre en danger toute la nation pour les obtenir.

Sont-ils vraiment responsables ? Non, car sans les politiciens heureux de créer des ennuis à un ministre qu'ils auraient voulu faire tomber cette grève n'aurait sans doute pas eu lieu... (*Interruptions*).

Vraiment il y a un parti-pris, que je suis étonné de trouver ici, de donner quand même tort à Briand simplement parce que c'est Briand ! (*Rires*).

Une voix. — Je demande un vote de félicitations pour le président du conseil (*Rires*).

M. Bowers. — Depuis quelques années la Ligue des Droits de l'Homme dévie de la règle de conduite pour laquelle elle s'était constituée ; depuis quelques années il s'est glissé dans ses rangs des gens qui y sont entrés, non pour défendre la justice elle-même, mais une justice spéciale, une légalité spéciale. Ils y sont entrés pour y

faire prévaloir leur justice à eux, laquelle, suivant les individus, a nom de justice *socialiste* ou justice *radicale*. Il n'y a pourtant pas de nom propre à la justice, elle est la Justice simplement. Aussi quel que soit l'homme qui est au gouvernement, nous ne devons pas le juger selon qu'il est socialiste, radical ou modéré, mais uniquement si sa manière de concevoir et d'appliquer la justice est conforme aux règles de la justice.

Une voix. — Et les officiers de Laon ?

M. Bowers. — Dans l'affaire des officiers de Laon, j'ai cru devoir prendre parti contre le Comité Central bien que je sois, plus que tout autre, étant né protestant, partisan de la liberté de conscience. Mais dans l'affaire dont vous parlez nous reconnaissons que les officiers ont certes le droit d'assister, comme les autres citoyens, à tous les services religieux qui leur plaisent, mais à une condition, pour eux fonctionnaires, c'est que ce ne soit pas des offices à tournure politique anti-républicaine. Or, dans l'affaire des officiers de Laon ceux-ci assistaient à une messe spéciale dite à propos d'un congrès de jeunes royalistes... (*Interruptions*)... Je ne me trompe pas et, dans ces conditions, le gouvernement avait, suivant nous, le droit et le devoir d'intervenir. C'est donc avec peine que nous avons vu le Comité Central saisir avec empressement le prétexte de défendre la liberté de conscience pour attaquer le ministère en fonction à cette époque.

Dans l'affaire de Madagascar, j'ai personnellement donné raison au Comité Central, en opposition avec la majorité de la section de Colombes.

En effet, je ne pouvais admettre que, sous la République, des religieux et des croyants fussent traités comme étaient traités les hérétiques sous le règne de Louis XIV ! Il n'est pas admissible que sous un faux prétexte de tranquillité coloniale on en arrive à empêcher des indigènes de chanter ou de prier en leur langue, surtout quand au même moment le gouvernement fermait les écoles des missions et mettait même des empêchements à l'ouverture d'écoles laïques françaises.

Mais en dehors des écoles de Madagascar nous avons aussi l'intervention du Comité Central dans la grève des postiers et des cheminots et alors il nous semble apercevoir une tendance à toujours combattre ceux qui ont la lourde charge de diriger les affaires publiques.

Et c'est derrière les dirigeants de la C. G. T. que nous voyons marcher notre ligue républicaine !

Et pourtant la République n'a peut-être pas d'adversaires plus dangereux si nous en jugeons d'après la manière dont ils en parlent.

Vous savez tous en quels termes méprisants et même orduriers ils traitent la République en prétendant défendre ainsi la classe ouvrière et pourtant celle-ci ne sera véritablement défendue que sous et par ce régime démocratique. Sous prétexte de soutenir le prolétariat, il n'est pas nécessaire de donner à la C. G. T. l'appui moral de notre grande association pour l'aider à faire sombrer la République sous la coalition des royalistes et des charbonniers. (*Interruptions*).

Jamais nous ne devrions nous trouver derrière la C. G. T. contre le gouvernement, parce que la C. G. T., telle qu'elle est actuellement constituée, est la négation même de la liberté et de la légalité et que c'est un non sens de marcher avec eux, même lorsqu'ils prétendent défendre la liberté. (*Protestations*).

Nous regrettons que le Comité Central n'ait pas craint d'engager la Ligue des Droits de l'Homme dans une nouvelle voie. C'est parce que je suis républicain et respectueux de la liberté des autres que je considère que notre association ne doit pas faire de politique. Ce n'est pas pour cela que, en 1898, nous avons fondé la Ligue des Droits de l'Homme; nous n'avons pas fait en ce moment de la politique anti-gouvernementale (*Exclamations*). Nous avons combattu pour un principe, nous avons combattu contre certains hommes, mais nous ne combattons pas contre la République !

A l'heure actuelle, sous prétexte de défendre la liberté d'une minorité vous allez contre la liberté et la vie de toute la nation.

M. Pierre Quillard. — Mes chers collègues, je ne veux point faire un discours en réponse au discours que nous venons d'entendre. Je voudrais demander à notre collègue quelques précisions de faits.

Notre collègue a dit qu'à un moment donné certains hommes s'étaient glissés dans la Ligue des Droits de l'Homme et au Comité Central pour faire dévier la Ligue des Droits de l'Homme de ses principes primitifs. Je lui demande de nommer ces hommes.

M. Bowers. — Jusqu'à ce jour le Comité Central a eu toute ma sympathie, je la lui donne encore, mais n'étant pas infailible il peut être critiqué. Je ne prétends pas le jeter par dessus bord parce qu'il n'a pas eu raison, suivant nous, dans tous ses actes. (*Interruptions*).

Nous devrions, ici, pouvoir nous expliquer tranquillement; ceux qui m'interrompent n'ont pas le sentiment et le véritable esprit de la liberté. (*Bruits*).

Je dis que je n'ai pas contre le Comité Central de parti pris; ce n'est pas dans son sein qu'il y a des membres de la C. G. T.

M. Pierre Quillard. — Vous avez dit que la Ligue des Droits de l'Homme fondée primitivement pour défendre certains principes, avait vu se glisser des hommes qui ne considéraient plus les principes, mais qui voulaient une justice de parti. Je vous demande quels sont ces hommes ?

M. Bowers. — Ma réponse est celle-ci. Vous avez vu par la séance de la Chambre comme il est facile d'interpréter les paroles d'un orateur. On les analyse comme on les sent et, bien souvent même, autrement. (*Bruit*).

Je représente une section; vous avez le devoir de m'écouter; autrement, je m'en vais de cette tribune et dirai à ma section qu'il m'a été impossible de me faire entendre. (*Bruit*).

M. Pierre Quillard. — Je demande particulièrement à ceux qui ne pensent pas comme notre collègue d'être les plus silencieux; nous avons besoin de savoir ce qu'il a voulu dire.

M. Bowers. — Nous devons être essentiellement républicains et laisser de côté les appellations de radicaux ou de socialistes lorsque nous nous réunissons dans nos sections ou dans nos Congrès.

Nous sommes la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, c'est-à-dire une collectivité d'hommes pénétrés du sentiment de la justice, décidés à l'appliquer à tous ceux qui y ont droit, fussent-ils catholiques, juifs ou protestants.

Malheureusement, depuis quelques temps, la Ligue des Droits de l'Homme se base un peu trop sur l'opinion politique ou la religion des individus. J'en parle d'après l'état d'esprit de ma section et d'après d'autres sections que je connais.

Cela provient de ce qu'il y a maintenant dans la Ligue des Droits de l'Homme des gens qui, au moment où ils auraient dû être à nos côtés — pendant l'affaire Dreyfus — se sont prudemment tenus à l'écart et qui, aujourd'hui viennent dans nos sections, dans nos Congrès, avec les motions les plus violentes, les plus contraires à notre esprit. Ils agissent en petit, comme agissaient en 1789 ceux qui voulaient nuire à la République.

Ils visent, en somme, à la dissolution de la Ligue des Droits de l'Homme.

Pour éviter ce danger, nous demandons au Comité Central d'éviter les questions essentiellement politiques et surtout de ne pas sembler combattre systématiquement le gouvernement car avec ce système notre association deviendra purement une ligue d'opposition.

Enfin nous croyons que lorsque vous prenez parti dans un conflit, comme celui des postiers par exemple, et que vous acceptez, par la grève, l'arrêt total des services publics, vous ne défendez plus alors le droit de tous les citoyens, de tous les contribuables. Vous le sacrifiez, ce droit, aux intérêts plus ou moins justes d'une minorité de citoyens lesquels n'ont pas regardé s'ils nuisaient aux intérêts de tous leurs autres concitoyens en décrétant la grève.

Nous voudrions aussi voir la Ligue des Droits de l'Homme devenir un peu plus juste vis-à-vis de ceux qui ont la lourde responsabilité du pouvoir. S'il y a lieu quelquefois de critiquer un ministre républicain, de le faire tout au moins avec plus de mesure en évitant surtout de s'allier contre lui avec les pires ennemis de la République et de la Démocratie.

Quant à la gestion financière du Comité Central nous pensons que les sections sont, en grande partie, responsables de la situation actuelle. Ayant d'adresser des reproches et des critiques à notre dévoué trésorier général elles devraient d'abord prendre des dispositions pour éviter le chiffre extraordinaire de cotisations arriérées, et faire parvenir, à date fixe, au Comité Central le montant des cotisations perçues.

M. J. E. Bon. — Je demande la parole pour un fait personnel. Dans l'argumentation du précédent orateur, j'ai entendu : Il s'est glissé dans la Ligue des Droits de l'Homme des gens... (*Interruptions*).

M. le président. — Un certain nombre de nos collègues ont cru voir dans le discours du précédent orateur des allusions à leurs propres personnes. Nous sommes dans une discussion d'ordre général; votre bureau ne permettra pas qu'elle soit déviée. Nous parlons de la situation morale de la Ligue des Droits de l'Homme d'un point de vue général.

La parole est à M. Pierre Quillard.

M. Pierre Quillard. — L'orateur m'a donné satisfaction en un point, puisque l'interpellation qu'il semblait adresser au Comité Central, il l'a adressée à certaines personnalités des sections.

Maintenant, à l'orateur qui s'est appuyé sur le fait que les minorités ne pouvaient pas agir contre les majorités, je répondrai qu'au temps de l'affaire Dreyfus, ce n'était pas seulement pour une minorité, c'était pour un individu pour qui nous luttions, pour un officier, pour un millionnaire (*Applaudissements*). A ce moment, est-ce que nous avons crain de tout chambarder, depuis les plus modérés? (*Applaudissements*)... Nous pensions et nous pensons encore qu'il ne s'agit pas d'une minorité ni d'une majorité. La justice ne se compte pas. Elle ne se pèse pas. Elle est la justice. Nous l'avons défendue et nous la défendrons encore. Et nous dirons : Que la justice advienne, dût le monde en périr ! (*Applaudissements*).

M. le commandant Dimey, président de la section de Blois. — Mesdames, messieurs et chers collègues, c'est avec une angoisse véritable que j'aborde cette tribune, en raison de la sympathie profonde que j'ai pour le Comité Central, pour tous ses membres, sans exception.

Je viens vous déclarer tout d'abord que si la Ligue des Droits de l'Homme disparaît, après ce Congrès, je considérerai sa disparition comme un malheur.

Voilà les sentiments dans lesquels j'aborde cette discussion : c'est donc dire que toute ma sympathie est acquise à tous nos honorables collègues que nous avons ici, et particulièrement à M. Francis de Pressensé, qui sait l'admiration que j'ai pour lui.

Il faut bien que nous nous entendions, que nous sachions où nous allons, où nous voulons aboutir, et si réellement la Ligue des Droits de l'Homme est restée sur le terrain des principes tels que nous les avons compris.

J'ai l'honneur d'être président d'une section depuis dix ans ; j'ai suivi avec la plus grande attention tout ce que le Comité Central communiquait aux sections, durant cette période relativement longue et sous la présidence de M. Trarieux, comme sous celle de M. Francis de Pressensé, il m'a été donné de voir dans le *Bulletin officiel*, des résolutions très nombreuses votées par des centaines de sections réparties sur tout le territoire de la République, pour demander impérativement l'épuration du personnel, dans tous les départements ministériels.

La section de Blois a même réclamé la suspension de l'inamovibilité de la magistrature, afin de donner au Gouvernement le moyen de chasser de leurs sièges les mauvais magistrats qui rendaient des arrêts qui étaient manifestement opposés à la volonté de la nation, exprimée par ses représentants.

Ce vœu a même été repris par d'autres sections, dans beaucoup de départements, transmis au Comité Central, qui l'a fait insérer au *Bulletin officiel*.

Puis, je ne sais par quel phénomène, par suite de quelle modification, nous avons trouvé un état d'esprit qui semble s'écarter tout-à-fait du point de départ initial. C'est pour cette raison que je me tourne vers le Comité Central pour lui dire : je ne viens pas vous chercher querelle, mais simplement vous demander des explications loyales ; donnez-nous des explications, nous serons tous prêts à vous écouter et à les accepter, si elles sont plausibles.

Sur un point particulier, je disais qu'il y a eu un dissentiment profond dans les sections, et j'ai peut-être le droit d'exprimer un sentiment basé sur une expérience acquise dans cet ordre d'idées. Afin qu'il n'y ait pas de surprise, j'en ai parlé à notre vénéré président, M. Francis de Pressensé, avec lequel je suis en parfait désaccord sur ce point spécial, au sujet des officiers de Laon. On nous a dit que cette messe à laquelle avaient assisté les officiers était tout simplement une messe qui avait lieu à une heure ou à une autre, et qu'étant donné la liberté de conscience, nous n'avions pas le droit de faire grief à des officiers d'aller à une messe quelle que fût l'heure à laquelle elle était dite. Nous avons, nous, à notre section, examiné la question, discuté, fouillé, nous nous sommes entourés de toutes les garanties possibles, et nous avons trouvé

que les officiers dont il s'agissait étaient des hommes trop intelligents, étant donné leur âge et leur grade, pour ne pas savoir qu'ils assistaient à une manifestation organisée contre le gouvernement de la République. (*Applaudissements*). Et nous avons dit : Le gouvernement a bien fait de frapper, mais s'il n'a pas donné à ces officiers les garanties qu'il devait leur donner, tant pis pour lui.

On n'a pas communiqué les dossiers. Que s'était-il passé ? Le Conseil d'Etat a cassé l'arrêt du président de la République mettant en non-activité le lieutenant-colonel Janet et on l'a rétabli dans son emploi. Le gouvernement a violé la loi dans un cas particulier, dans une espèce particulière, le Conseil d'Etat a fait respecter la loi ; il a très bien fait. Je regrette que le gouvernement ait violé la loi, parce que j'estime que l'officier devait être frappé. Voilà ma doctrine. Nous avons étudié la question très à fond et nous avons soumis le cas à notre assemblée générale, et l'assemblée générale, à la presque unanimité, a ratifié la décision que son comité avait prise.

Je vous déclare sincèrement, quel que soit mon amour profond pour notre grande et belle association, que, si notre assemblée générale n'avait pas ratifié la décision de son comité, je démissionnais, tout le bureau me suivait, et je ne sais ce qu'il serait advenu de la section. Nous n'admettons pas que les officiers qui représentent la force, ne soient pas les premiers à respecter la Constitution et les lois du pays. (*Applaudissements*).

Pour les fonctionnaires, nous n'admettons qu'une chose, c'est qu'ils soient fidèles et dévoués.

Sans témérité, je crois pouvoir dire que tout le monde est d'accord pour reconnaître qu'un statut s'impose, et regretter qu'il n'ait pas été élaboré plus tôt. Certainement, nous voulons tous que les fonctionnaires pour lesquels on a, soit dit en passant, déjà beaucoup fait dans la plupart des administrations, aient toutes les garanties qu'ils peuvent justement réclamer ; et, pour cela, il me paraît qu'il serait bon d'élaborer d'abord un statut général qui se résumerait en quelques articles montrant qu'ils sont au service du public, c'est-à-dire de la nation. Après le statut général, viendrait le particulier pour chaque ministère, et là, les droits et les devoirs seraient précisés avec une clarté qui permettrait de résoudre toutes les difficultés que l'on voit encore surgir de toutes parts.

Si l'on admet le dédoublement complet, absolu du fonctionnaire en dehors de son emploi, c'est-à-dire dès qu'il a quitté son cabinet, son bureau, sa chaire ou son école, il faudra trouver tout naturel de voir le préfet, après avoir franchi les grilles de la préfecture, se promener ostensiblement avec M. de C., président du cercle catholique, avec le comte de M., président des patronages cléricaux ; il faudra accepter que la plupart des autres chefs de service imitent le préfet, et le mouvement s'étendra vite aux échelons subalternes.

Je ne puis admettre qu'un fonctionnaire qui reçoit du gouvernement, traitement, avancement, décorations, puisse se croire autorisé en dehors de sa fonction, à mépriser ce gouvernement, à déblatérer contre lui, ou contre ses supérieurs, en se plaçant sous le bénéfice de la « liberté d'opinion ».

Il m'avait toujours paru que la Ligue des Droits de l'Homme voulait tout le contraire, et cependant nous trouvons que ces résolutions antérieures semblent maintenant contrecarrées par une manière de voir toute nouvelle, et j'avoue ne plus comprendre.

Je n'insiste pas, sachant combien dans les congrès, il faut savoir limiter sa parole. J'ai donné mon sentiment très net sur un point particulier d'une très haute portée morale, et je vous remercie bien vivement de votre attention aussi soutenue que bienveillante.

M. Edouard Zunz, président de la section du quartier de la Porte-Dauphine (Paris 16^e arrt.). — Il me semble qu'il y aurait intérêt à ce que le Comité Central laisse parler d'abord quelques orateurs et que ses membres ne fassent pas, comme M. Pierre Quillard, qui s'est levé pour répondre immédiatement. Je demande au Comité Central de se laisser interpellé avec tranquillité. Accordez-nous un peu la parole. (*Rires*).

M. Francis de Pressensé. — Quand on pose une question précise, il faut répondre précisément.

M. le président. — Nous ne pouvons admettre aucune sorte de mise en suspicion du Comité Central pas plus que d'aucune section, ou d'aucun membre de ce Congrès.

M. Francis de Pressensé. — Je me permettrai de dire que quand on nous pose une question précise, nous devons pouvoir répondre afin qu'il n'y ait pas de confu-

sion dans le débat. Je voudrais répondre à la question qui a été soulevée par le commandant Dimey.

Il y a entre sa section et le Comité Central un dissentiment qui ne porte pas seulement, il vous l'a dit, sur la question des officiers de Laon, mais sur le droit de grève de certains fonctionnaires.....

Une voix. — Il n'en a pas parlé.

M. Francis de Pressensé. — Il a indiqué qu'il y avait un certain nombre de questions se rattachant au droit des fonctionnaires sur lesquelles il y avait un dissentiment avec le Comité Central et sur lesquelles il tenait à ne pas parler à ce moment.

Je réponds d'abord sur la question des officiers de Laon, et je commencerai par dire que je le ferai en laissant de côté les détails.

En premier lieu, il y a quelque chose que notre intervention démontre : ce n'est pas toujours du même côté que le Comité Central porte son action, ce n'est pas parce qu'il s'agit de la C. G. T. ou parce que nous avons un goût particulier pour les huguenots que nous sommes intervenus. Il nous a semblé, à tort ou à raison, qu'il y avait là une question de liberté de conscience, que du moment qu'il y avait là une question de liberté de conscience, il importait peu qu'il s'agit de catholiques et d'officiers. Nous sommes intervenus ; toute la question est de savoir si nous avions raison d'intervenir.

Quand j'ai porté cette question à la tribune de la chambre, je l'ai portée sur le mandat exprès que m'en avait donné l'unanimité du Comité Central ou la grande majorité, et nous n'avions pas agi à la légère. Nous ne nous étions pas prononcés sans avoir fait une enquête, sans avoir recherché les conditions dans lesquelles s'étaient produits les événements.

Nous avons constaté qu'il y avait eu un certain nombre d'officiers qui avaient pris part à une messe. Ces officiers étaient au nombre de trente-trois. Déjà, nous avons exprimé une certaine surprise en constatant que vingt-huit d'entre eux n'avaient pas été frappés, qu'on ne leur avait rien dit, que cinq seulement avaient été frappés. Bien que, je l'ai dit à plusieurs reprises, nous sachions parfaitement qu'en réalité c'était peut-être une trime, que la punition qui les atteignait serait rapportée, qu'on sau-

rait les replacer dans le tableau d'avancement et leur donner cet avancement scandaleux qui, sous le gouvernement de la République, et, en particulier, sous le ministère de M. Clemenceau et du général Picquart, a été donné aux représentants de l'armée catholique et cléricale, on faisait semblant, pour la galerie, de les frapper, et alors cela avait le tort grave d'atteindre quelque chose de plus que des hommes, un principe. Ce principe nous était cher. Nous ne voulions pas seulement savoir si des officiers pouvaient aller à la messe, mais si des fonctionnaires pouvaient à leur gré, suivant leurs convictions, aller à la messe, au prêche, au temple, à la loge maçonnique ou dans des syndicats.

Quand nous avons défendu les officiers catholiques, nous défendions un principe d'ordre général, et l'enquête très sûre que nous avons faite a montré qu'on avait choisi dans le tas pour frapper certains et pas les autres.

Il s'agissait d'une messe de 8 heures moins 1/4 ou de 10 heures et 1/4. On a prétendu qu'il y avait été tenu certains propos. Mais quand un homme va dans une réunion, est-ce qu'il est responsable des discours que l'on prononce? Quand un officier se rendra dans une réunion publique, dans une réunion franc-maçonnique, est-ce qu'il sera responsable de toutes les paroles qu'il aura entendues? Est-ce que vous aurez le droit de le frapper parce qu'on aura tenu devant lui un langage qui ne conviendra pas au gouvernement de la France? Nous pensons qu'il n'y a aucun danger, si le gouvernement ne donne pas ensuite une prime de faveur à l'armée cléricale, à laisser se pratiquer les mœurs de la liberté, et nous pensons que le jour où en France il n'y aurait plus cette espèce de tour de faveur qui existe dans l'armée au profit des cléricaux, peu importe que les officiers aillent à la messe comme ils veulent, peu importerait la religion à laquelle ils se rattacheraient.

Nous avons posé la question à la tribune, et à ce moment nous défendons un grand principe qui a été l'un des principes essentiels auxquels nous nous sommes attachés lors de la fondation de la Ligue des Droits de l'Homme. Il s'agissait de la liberté de conscience que nous devons réclamer pour les catholiques comme pour les libres-penseurs.

Quand on vient dire que la politique de la Ligue des Droits de l'Homme a été transformée depuis quelques an-

nées ; quand on vient dire qu'elle a glissé sur un terrain qui n'était pas le sien, que nous commettons des actes qui sont tels qu'on a le droit de dire que nous nous préoccupons de la justice pour tel parti, de la justice portant tel nom et pas de la justice en soi, il faudrait prouver ces accusations. C'est nous qui avons engagé la Ligue des Droits de l'Homme dans cette voie et nous entendons l'y pousser plus avant encore. Je crois qu'il n'était pas indifférent de montrer que nous ne sommes pas un comité de parti. Quand une question se pose sur ce terrain, quelle que soit la confession ou la secte à laquelle se rattache celui qui est visé, nous sommes présents et nous faisons notre devoir.

Par conséquent, et à cet égard il m'est impossible de ne pas regretter profondément que les hommes pour qui j'ai, moi aussi, le plus grand respect, qui, en effet, étaient à nos côtés au moment de ces mémorables luttes de jadis, soient, à l'heure actuelle, amenés à nous blâmer par des raisons que je ne comprends pas mais dont j'admets parfaitement la légitimité à leurs yeux.

Nous sommes intervenus en faveur des officiers de Laon après une enquête sérieuse, après une enquête approfondie des faits. Quand je les ai rapportés à la tribune de la Chambre, le ministre de la guerre n'a pas pu nous opposer une version qui tint debout. Sur ce point, nous avons fait ce qui était la besogne nécessaire et essentielle de la Ligue des Droits de l'Homme. (*Applaudissements*).

Je ne dirai qu'un mot sur la question à laquelle le commandant Dimey a fait allusion dans la dernière partie de son discours : nous étions contraints par les votes des congrès antérieurs, par les résolutions antérieures de la majorité de la Ligue des Droits de l'Homme, de nous prononcer pour le droit syndical des fonctionnaires, quand ce droit syndical était en jeu. Nous aurions manqué aux principes, aux traditions et aux votes de la Ligue des Droits de l'Homme si nous ne nous étions pas prononcés comme nous l'avons fait. (*Applaudissements*).

M. Dimey. — Voulez-vous me permettre un seul mot ?

M. Marius Moutet, vice-président du Congrès. — Je suis le premier à me féliciter que, surtout dans les con-

ditions de calme et de courtoisie où le débat se poursuit, la Ligue des Droits de l'Homme soit mise en cause, mais je vous rappelle que l'an dernier, le Congrès de Rennes s'est prononcé sur ces diverses questions et je pense que nous gagnerions à limiter le débat actuel sur la question en discussion et sur l'attitude du Comité Central depuis le dernier Congrès. (*Approbation*).

M. Edouard Zunz. — Je voudrais poser une simple question. Si j'emploie ce mot parlementaire, c'est parce que justement le mot interpellation serait trop fort. Je tiens à dire ici que je donne toute ma confiance au Comité Central, mais j'estime que quelquefois le Comité Central se laisse aller à des interprétations fâcheuses des règlements qui nous régissent. Ma question sera brève. Si je me trompe, le Congrès en décidera. J'estime que le Comité Central outrepassa son droit lorsqu'il procède à des nominations dans son sein par cooptation. Le principe de la cooptation pour entrer au Comité Central a été repoussé par les Congrès antérieurs. Vous avez décidé qu'on n'entrerait dorénavant au Comité Central que lorsqu'on y serait appelé par la majorité des suffrages librement exprimés des sections.

Aux dernières élections, si je prends la liste des personnes ayant réuni les voix nécessaires pour être élus, j'y vois que le dernier de la liste est M. Emile Borel ensuite différents noms à la tête desquels se place celui de M. Kern avec 11.162 voix.

Je vous dis tout de suite qu'en ce moment je ne fais que rester sur le terrain d'ordre général; je ne veux pas, du moins pour l'heure actuelle, examiner le cas particulier de M. Kern. Je fais appel aux principes généraux qui nous régissent.

Le scrutin a été publié d'après le procès-verbal le 14 mai 1910 dans une réunion tenue sous la présidence de M. Tarbouriech. Je pense que ce scrutin était définitif, que les résultats en étaient acquis et que le 14 mai 1910 étaient seuls élus membres du Comité Central ceux qui appartiennent à la liste qui commence par le nom de M. Ferdinand Buisson et s'arrête au nom de M. Emile Borel. Or, le *Bulletin officiel*, après le procès-verbal du 14 mai 1910, publie une annexe du 24 mai dans laquelle il est dit ceci :

Le Comité Central,
Considérant que M. Delpech, sénateur, soumis au renouvelle-

nient statutaire de 1910 et proclamé élu le 14 mai... a décliné le mandat qui lui était confié ;

Considérant que M. Emile Kern, qui arrive 19^e sur la liste des candidats avec 11.162 suffrages, a obtenu un nombre de voix supérieur à la majorité absolue, qui est de 10.782.

Décide qu'il y a lieu de considérer que M. Kern a été régulièrement élu, le 14 mai, au siège laissé vacant par M. Delpech.

J'ai cherché en vertu de quel droit cette décision était prise ; je ne l'ai pas trouvée. Je vois à l'article 6 des statuts :

L'élection a lieu à la majorité absolue. En cas de ballottage, il est procédé à un deuxième tour de scrutin dans le délai d'un mois après le Congrès.

Et au 2^e tour de scrutin, la majorité relative suffit.

En cas de vacances au cours de l'exercice, il est pourvu à l'élection des titulaires dans les mêmes conditions, à l'époque du renouvellement des tiers sortants.

Je demande par conséquent par quel état d'esprit autoritaire ou ignorant le Comité Central a fait rentrer dans son sein un membre qui n'était pas élu lorsque la vacance s'est produite ; il devait attendre un an. Il n'y avait pas péril en la demeure, parce que les réunions du Comité Central ne sont jamais au complet.

Peut-être cette question vous paraît-elle minime ? Elle me paraît importante. Nous devons rester dans la légalité ; nous ne devons pas en sortir au sein de la Ligue des Droits de l'Homme.

Je ne veux pas insister sur la coïncidence, — évidemment, je me hâte de la croire fortuite — qui faisait du nouvel élu l'ancien président de la commission de contrôle. Je pense qu'il n'y a qu'un hasard, mais malheureux. Cette coïncidence, je la laisse de côté. Je pose cette question au Comité Central parce que j'espère que le Congrès me suivra et que nous inviterons le Comité Central à ne plus faire d'élections en dehors des formes légales qui nous régissent. (*Applaudissements*).

M. le docteur Sicard de Plauzoles. — Je suis assez embarrassé, parce que j'avais demandé la parole pour répondre à certaines déclarations de M. Bowers et je dois répondre à la question qui est posée par M. Zunz. Je vous demanderai donc, après avoir répondu à M. Zunz, d'ajouter quelques mots en réponse à M. Bowers.

Sur la question relative à la proclamation de notre

collègue Kern comme membre du Comité Central, le Comité Central a été dirigé uniquement par les précédents qui ont été ratifiés par le Congrès de Rennes. L'année dernière, à Rennes, vous vous trouviez en présence d'une liste d'élus qui s'arrêtait au nom de M. Steeg ; venaient ensuite les citoyens Ratier et Méheust qui avaient la majorité absolue, mais qui n'étaient pas élus. Seulement, comme il s'était produit au cours de l'exercice deux vacances dans les rangs du Comité Central, la commission a proposé au Congrès de Rennes de décider que les candidats qui avaient obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, MM. Ratier et Méheust, seraient proclamés élus au remplacement des deux membres démissionnaires.

Lorsque la commission qui a dépouillé le scrutin du dernier vote de la Ligue des Droits de l'Homme, pour les élections au Comité Central, s'est réunie, elle s'est trouvée dans une situation analogue. Il y avait un candidat, M. Kern, qui avait la majorité absolue et qui arrivait le 13^e ou le 14^e sur la liste, le premier de ceux qui n'étaient pas élus. Ce soir-là, le Comité Central, présidé par notre collègue Tarbouriech, a proclamé élus ceux qui venaient en rang utile. Mais le secrétariat général ayant transmis à nos collègues élus le procès-verbal de l'élection, il s'est trouvé que notre collègue Delpech a répondu qu'il n'acceptait pas ce renouvellement de mandat, et alors ne voulant pas qu'on pût penser que nous appliquions à M. Emile Kern une autre manière de faire que celle qui avait été adoptée par le Congrès de Rennes, nous n'avons pas cru pouvoir mieux faire que de lui donner la place qui était vacante par suite de la démission ou plutôt de la non-acceptation de mandat de M. Delpech.

Vous voyez que nous nous sommes purement conformés, mécaniquement conformés en quelque sorte, à la tradition que vous aviez établie vous-mêmes à Rennes. Le Comité Central ayant agi uniquement dans le désir de se conformer à cette tradition, il vous appartient de dire si vous voulez la modifier et si vous ratifiez ou non, la dernière élection au Comité Central, élection qui, d'ailleurs, je crois, est en quelque sorte provisoire jusqu'au moment où vous la ratifierez dans ce Congrès, étant donné les circonstances exceptionnelles qui, cette année, ont modifié la date du Congrès.

Sur le second point, je demande à répondre à M. Bowers qui nous a dit qu'on trouvait la Ligue des Droits de l'Homme derrière la C. G. T. Je dois dire, comme un des plus anciens membres du Comité Central, comme l'un des plus assidus à ses séances que je crois connaître particulièrement l'état d'esprit de ce Comité et que, pour ma part, je me suis efforcé de conserver à la Ligue des Droits de l'Homme son action traditionnelle; et j'ai la conviction que mes collègues et moi, nous faisons à chaque instant l'effort nécessaire pour maintenir cette tradition.

Il est arrivé précisément que j'ai été délégué, j'ai eu le grand honneur d'être délégué par le Comité Central dans un certain nombre de ces manifestations où je me suis trouvé aux côtés des représentants de l'Union des Syndicats et de la C. G. T. Je ne me suis pas trouvé hors de ma place, moi, représentant de la Ligue des Droits de l'Homme, à côté des délégués de l'Union des Syndicats. J'avais dans la mémoire, d'ailleurs, la séance où j'avais vu à la même tribune le président de la Ligue des Droits de l'Homme, M. Trarieux, et un des membres du Comité Central d'alors, un des courageux défenseurs de la justice et de la vérité pendant l'Affaire, M. Joseph Reinach, tendre la main au citoyen Sébastien Faure et lutter avec lui pour la justice et la vérité. (*Applaudissements*).

A ce moment, nous n'étions pas derrière le citoyen Sébastien Faure, mais nous étions à côté de lui, et lorsqu'on se bat pour une cause juste, on tend la main aux honnêtes gens qui se battent pour la même cause. (*Applaudissements*). Ceux qui nous blâment d'avoir été aux côtés de la C. G. T. dans ces grands meetings pour les postiers, pour Ferrer, contre les compagnies de discipline, savent-ils ce que nous y avons fait? Je vais le leur dire: nous sommes allés dans ces milieux où notre titre est en défaveur, non pas pour recueillir des applaudissements, mais pour accomplir un devoir. Nous sommes allés dire dans ces milieux que la Ligue des Droits de l'Homme, qui défend la justice et de la légalité, a le devoir de venir à côté de ceux qui, quelquefois, ont, par entraînement, par sentiment, par conviction, le désir de sortir de la légalité, affirmer qu'il y a une légalité républicaine, nécessaire au progrès des libertés sociales et que leurs revendications ont le devoir de s'appuyer sur cette légalité. Nous sommes allés dire cela en face de

ceux qui en ont assez de la République et du parlementarisme et de la loi. (*Applaudissements*).

Pour ma part, je n'ai jamais manqué et, j'en suis sûr, aucun d'entre nous n'a jamais manqué à cette tâche, de proclamer, malgré les protestations, malgré parfois les injures qui nous accueillent, ce que nous avons le devoir de dire au nom de la Ligue des Droits de l'Homme. (*Applaudissements*).

M. Zunz. — J'avais abordé un petit point du débat et j'ai vu avec plaisir qu'après m'avoir répondu en quelques mots, M. Sicard de Plauzoles s'était étendu longuement sur la situation morale de la Ligue des Droits de l'Homme. Je ne lui en demandais pas tant, mais simplement de me répondre sur la question précise que je lui avais posée. Or, il ne m'a pas répondu, - tout au moins d'une façon suffisante. (*Protestations*).

Il m'a dit ceci : le Comité Central s'est appuyé sur ce qui avait été fait à Rennes. Mais ce qui avait été fait à Rennes l'avait été par le Congrès et on avait décidé pour deux membres nominativement. Or, voici ce qui se passe : quand, dans un Congrès, on ouvre la porte à un abus quelconque, il y a par la suite aggravation. Rien ne nous prouve que s'il y avait eu une nouvelle élection... je m'excuse de dire cela pour notre collègue Kern, mais ce n'est pas sa personnalité qui est en cause; son nom me sert parce que c'est lui qui se trouve là. Je dis donc que rien ne me prouve que notre collègue Kern eût été élu. Il a eu 11.000 voix : M. Delpech avait été élu par 18.000 voix... Qui prouve que si on avait passé au scrutin, les 18.000 voix n'auraient pas fait bloc sur un autre nom. Cette désignation est arbitraire, mais comme je ne veux pas créer la moindre difficulté au Comité Central, comme j'estime en effet que nous aurons cet après-midi un débat beaucoup plus intéressant et élevé, comme j'estime que le scrutin d'hier a prouvé plus que jamais pour la Ligue des Droits de l'Homme la nécessité de se serrer les coudes et de vivre, je demande simplement au Comité Central d'accepter l'ordre du jour suivant qui mettra les choses au point et réparera l'erreur commise au Congrès de Rennes et l'erreur au moins aussi forte commise au sein du Comité Central :

Le Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme décide que les nominations du Comité Central ne pourront se faire désormais que dans la seule forme prévue par les statuts.

M. Francis de Pressensé. — Nous n'avons jamais eu le dessein de violer les statuts. On a soulevé une question d'interprétation. Nous n'avons cru pouvoir mieux faire que de nous référer à la jurisprudence du Congrès de Rennes. Mais comme il y avait cette différence entre ce qui s'est passé à Rennes et ce qui a été fait par le Comité Central, que, dans le premier cas, c'est la volonté souveraine du Congrès qui s'est affirmée, le Congrès va être appelé à ratifier les choix proclamés en mai dernier, et c'est le Congrès qui décidera, soit qu'il veuille maintenir son précédent de Rennes, soit qu'il veuille entrer dans une voie nouvelle. Il n'y a pas eu violation des statuts, mais purement et simplement une interprétation conforme au précédent créé par le Congrès de Rennes.

Quant à nous, nous acceptons parfaitement les termes d'un ordre du jour pareil, et, d'autre part, nous nous remettons entièrement au Congrès du soin de décider s'il maintient ou non son précédent de Rennes. (*Applaudissements. Cris de « Aux voix »*).

La proposition de M. Zunz est mise aux voix. Elle est adoptée à l'unanimité.

M. le président. — Cette année la ratification par l'assemblée générale n'ayant pas pu avoir lieu immédiatement après les élections, il convient aujourd'hui que le Congrès ratifie non seulement l'élection de M. Kern, mais celle de tous les membres du Comité Central élus au cours des dernières élections.

M. Michel, délégué de la section de Saint-Ouen. — A la section de Saint-Ouen, nous avons envoyé notre vote régulièrement au Comité Central. Le dépouillement a eu lieu le 14 et nous recevions avis le 14 mai, le même jour, que le dépouillement s'était fait au Comité Central. Or, on nous a portés au Comité Central comme non votants. Je demande pourquoi on ne nous a pas portés comme votants. Nous ne protestons pas quant au résultat du scrutin : nous avons voté pour les membres qui ont été élus. Mais nous trouvons étonnant qu'on ait porté la section de Saint-Ouen comme non votante.

M. Alfred Westphal, trésorier général. — Je demanderai, pour cette séance-ci comme pour celle de cet après-midi, que lorsqu'on aura à nous poser une question per-

sonnelle ou visant un fait déterminé, on veuille bien faire comme dans tous les Parlements : nous remettre cette question pour que nous puissions répondre avec une entière précision. Il m'est impossible de savoir si nous avons dépensé 20 fr. il y a trois mois ou écrit le 14 à telle section. Il faut qu'on nous mette en mesure de vérifier. (*Approbation*).

M. Zunz. — Je voudrais qu'il fût sursis au vote que nous allons émettre jusqu'à ce que la commission de contrôle ait fait entendre son rapport.

M. Fernand Corcos, délégué de la section du 3^e arrt. (Paris). — Il est bien évident que la discussion sur le rapport de la commission de contrôle mettra en jeu des personnalités, lesquelles seront amenées à s'expliquer devant le Congrès. Dans ces conditions, il est infiniment plus simple de renvoyer la ratification de la nomination de M. Kern au Comité Central après que la commission de contrôle dont il était le président aura fait son rapport au Congrès. Il est entendu que cette proposition ne peut en aucune façon porter ombrage à M. Kern qui aura tout le loisir de prendre la parole après le débat sur la commission de contrôle. (*Approbation*).

M. le président. — M. Kern demande la parole. (*Protestations. Cris de : « Pas maintenant ! Plus tard ! »*). Il a la parole, mais sur ce point seulement : demande-t-il que son cas soit discuté immédiatement, ou bien après l'exposé du rapport de la commission de contrôle ?

M. Kern. — Je ne suis pas ici pour rechercher une candidature, parce que si ma candidature déplaît à ceux qui viennent de soulever le débat, je vais la retirer purement et simplement. (*Bruit*).

M. le président. — M. Kern, je vous répète qu'il s'agit seulement de savoir si oui ou non nous devons surseoir à vous entendre au fond.

M. Kern. — On a créé une confusion entre le candidat au Comité Central et l'ancien président de la commission de contrôle, mais cette confusion ne peut s'établir.

Le Congrès ratifie les conclusions du procès-verbal du 14 mai 1910 proclamant élus membres du Comité Central MM. Ferdinand Buisson, Jean Appleton, Victor Basch, Paul Painlevé, Alfred Westphal, Steeg, Seignobos, Delpèch, Alcide Delmont, Paul Aubriot, René Mé-

heust, Maria Vérone, A. Ferdinand Herold, Georges Bourdon, Jean Raynal, Henri Schmidt, Jules Bouniol et Emile Borel.

Le procès-verbal du Comité Central du 24 mars 1910 est réservé.

M. Fernand Corcos. — La question soulevée par notre collègue Zunz se rattache essentiellement à la discussion sur la situation morale de la Ligue des Droits de l'Homme. (*Approbation*). Et puisque le bureau a fait ratifier les candidats déclarés élus le 14 mars et dont les noms ne prétaient pas à discussion et que le vote est acquis, passons maintenant aux noms qui prêtent à la discussion, c'est-à-dire à la nomination de M. Kern. Cela peut être fait en une demi-minute. Et alors, je reprends à mon compte la proposition de M. Zunz, et je demande, M. Kern, étant président de la commission de contrôle et la discussion du rapport du contrôle financier devant évidemment mettre des personnes en jeu, que la nomination de Kern ne vienne qu'après la discussion du contrôle financier. (*Approbation*).

M. le président. — Je suis donc saisi d'une demande de sursis sur la question de l'élection de M. Kern.

Je consulte le Congrès sur le point de savoir s'il veut ou non entendre M. Kern immédiatement.

Le Congrès décide que M. Kern sera entendu ultérieurement.

M. le président. — Il est bien entendu que nous ne refusons pas la parole à Kern sur le fond du débat. Nous avons tout simplement voté que nous désirions l'entendre plus tard. Le vote ne préjuge en rien du fond du débat. (*Approbation*). Voilà un incident terminé.

M. Lackenbacher, délégué de la section des quartiers Saint-Georges-Rochechouart (Paris, 9^e arrt.). — Lorsque j'entame une discussion, j'ai non seulement l'habitude, mais le désir qu'elle soit à la fois brève et claire. Nous avons un programme extrêmement chargé et je n'abuserai pas de la tribune.

Je voudrais que dans ce débat qui porte uniquement sur le rôle moral de la Ligue et sur l'action morale du Comité Central, il ne soit question que de cette action morale. Or, les deux seuls orateurs à mon sens qui ont traité ces questions sont les deux premiers. L'incident qui

vient de se produire, qui a consisté à critiquer la conduite du Comité Central en ce qui concerne le mode d'élection sur lequel on peut avoir des opinions différentes, cela est un incident minime ; il ne concerne pas la conduite générale de la Ligue des Droits de l'Homme et je crois que nous avons bien fait de surseoir sur ce point.

J'aborde donc immédiatement la seule question en discussion : Oui ou non, le Comité Central s'est-il conformé à la direction que le Congrès désirait voir prendre pour la conduite générale de la Ligue des Droits de l'Homme ?

Qu'a dit le premier orateur ? Il a porté une accusation extrêmement grave. Il a dit que systématiquement nous protégeons une certaine classe de la nation contre une autre. Je résume, je crois bien, ses paroles. Il a dit que systématiquement nous prenions toujours parti dans un certain sens, pour une certaine classe de la population. Je lui fais cette simple observation qu'il nous a ensuite conviés à être systématiquement contre la C. G. T., même lorsque la C. G. T., au lieu de donner des conseils de sabotage, se conduit bien. Il nous a donc invités à faire systématiquement de l'opposition à la C. G. T., après nous avoir blâmés d'avoir fait systématiquement de l'opposition au gouvernement. C'est un manque de logique. Je ne le lui reproche pas sévèrement.

J'aborde immédiatement ce qu'il nous a dit pour démontrer que, systématiquement, nous intervenons dans un mauvais sens.

Quels sont les exemples qu'il nous a cités ? Il nous a cité l'exemple de la grève des postiers. Sur la grève des postiers, je pourrais dire que j'étais d'un avis opposé à celui du Comité Central, mais le Congrès de 1909 s'est prononcé, et je demande au Congrès de 1910 de ne pas revenir sur ce qui a été voté. (*Applaudissements*).

J'ajoute et je vous demande pardon de glisser une petite note personnelle : bien qu'étant d'un avis différent non pas sur le fond, mais sur la forme dans laquelle le Comité Central est intervenu, je ne suis pas de ceux qui, parce que la majorité a été d'un avis différent du leur, sont partis en faisant claquer les portes.

Le second point qui a été discuté par le précédent orateur, c'est la question des officiers de Laon. Sur cette question, il y a également un vote émis par le Congrès de 1909. Je vous demande de ne pas y revenir.

Reste alors la seule question qui n'ait pas été traitée

en 1909, celle des chemins de fer. Qu'a fait le Comité Central ? Il nous a demandé de protester contre les illégalités qui avaient été commises par le gouvernement au cours de la grève des chemins de fer.

Je dis que quelle que soit l'opinion qu'on puisse avoir sur le droit qu'ont les employés de chemins de fer de se mettre en grève, nous ne pouvons pas approuver les illégalités qui ont été commises. (*Applaudissements*).

Dans une législation idéale, je ne serais pas d'avis de donner le droit de grève aux employés de chemins de fer ; mais nous ne parlons pas de société idéale ; nous parlons d'une société dans laquelle nous vivons, dans laquelle les personnes qui sont actuellement à la tête du gouvernement ont dit et répété à la tribune du Parlement que les employés de chemins de fer avaient le droit de se mettre en grève. Je dis que ceux-là qui ont prononcé ces paroles avaient moins que tout autre le droit de commettre des illégalités, et que le Comité Central est resté dans son rôle strict en désapprouvant et en nous invitant à désapprouver les illégalités commises.

Je tiens à me cantonner dans le sujet actuellement en discussion sur les interventions du Comité Central au cours des années 1909-1910 et je dis que j'attends encore qu'on nous signale l'acte au point de vue morale et politique — la politique est partout malheureusement — j'attends qu'un interpellateur veuille bien nous signaler le cas particulier dans lequel le Comité Central s'est trompé. S'il le démontre, nous dirons que le Comité Central s'est trompé. Jusqu'à présent, je n'ai pas encore trouvé la preuve qu'un acte quelconque ait été commis pour lequel nous ayons à infliger un vote de blâme.

M. Jacob, délégué de la section du III^e arrondissement (Paris). — L'orateur qui a engagé le débat semblait reprocher au Comité Central, et peut-être même à la majorité de la Ligue des Droits de l'Homme, de s'orienter dans une voie un peu trop à gauche, car tout en défendant à la Ligue des Droits de l'Homme de faire de la politique, laissez-moi vous dire qu'il a fait de la politique tout le temps. Il est certain qu'en ce moment les questions de légalité, d'illégalité se confondent forcément avec la politique. Il a fait grief au Comité Central d'intervenir en faveur des minorités. On a eu raison, de la part du Comité Central, de relever cela et M. Francis de Pressensé a rappelé que

ce n'est pas en faveur d'une minorité, mais d'un seul individu que nous sommes intervenus autrefois. Comment voulez-vous que la Ligue des Droits de l'Homme puisse intervenir autrement qu'en faveur des minorités ? Le jour où elle n'aurait pas à se dépenser en faveur des minorités, ce jour-là, nous serions dans la société idéale que le précédent orateur envisageait. Tant que la société idéale n'existera pas, il y aura des abus qui seront commis par la majorité aux dépens d'une minorité.

Je m'étonne que la logique, qui souvent peut s'appeler une vérité de la Palisse, ait besoin d'être défendue dans une assemblée qui devrait être éclairée.

L'orateur a également émis je ne sais quelle suspicion contre des éléments qui se sont introduits récemment, trop récemment à son gré, dans la Ligue des Droits de l'Homme et qui seraient capables de la pousser dans un chemin qu'il ne voudrait pas lui voir suivre. Il n'a pas prononcé le nom de parti, mais vous avez un mot sur les lèvres. On semble dire que la Ligue des Droits de l'Homme cesse d'être la Ligue des Droits de l'Homme pour être une ligue socialiste, voire unifiée.

Je ne suis ni unifié, ni radical ; les questions d'étiquette sont pour moi une simple plaisanterie, et quand on n'est pas politicien professionnel, on doit être simplement républicain, fermement républicain. (*Approbation*). C'est parce que je suis guidé par cette mentalité que, dans ma section, je m'efforce toujours de trouver soit des formules, quand il s'agit d'un ordre du jour, soit une ligne de conduite qui nous unisse de façon que tous les républicains puissent faire, ce que pour ma part je regrette qu'il n'y ait plus au Parlement, le bloc républicain. (*Applaudissements*).

Eh bien dans notre section, — je vous cite cet exemple pour vous démontrer que l'orateur se trompe, — si dans d'autres sections les socialistes sont des tard venus à la Ligue des Droits de l'Homme, il se trouve que, dans notre section, ce sont les radicaux.

Vous voyez combien il est injuste et oiseux de faire des procès de tendance de ce genre.

Tant que l'affaire Dreyfus n'était pas résolue et même après, dans les âpres combats entre les républicains et les nationalistes, il y a des gens qui nous trouvaient trop casse-cou et trop compromettants pour venir à nous ; maintenant que le nationalisme s'est évaporé, il y a de

bons républicains qui nous arrivent, et ces républicains se voient même quelquefois l'objet d'attaques de la part des vieux ligueurs qui disent : Vous êtes des ouvriers de la onzième heure, on vous a rudement attendus, et ils ne leur disent pas toujours cela de façon agréable. J'ai eu à intervenir, parce qu'il y avait parfois des ligueurs qui attaquaient violemment certains radicaux... Vous voyez combien il est inutile et injuste d'instituer des procès de ce genre...

En ce qui concerne les illégalités commises dans la grève des chemins de fer, je ferai, moi, au Comité Central le grief de n'être pas intervenu plus à fond. Vous venez de dire : Le Comité Central vous a fait voter un ordre du jour hier... Voulez-vous me permettre de vous dire que c'est un de nos collègues de la section Monnaie-Odéon qui a posé la question, que je l'ai traitée après lui et que le président du Comité Central a abondé dans notre sens. J'en suis tout à fait heureux, parce que cela prouve bien que nous étions unanimes sur ce point; mais je demande, et cela sans la moindre acrimonie, à M. le président du Comité Central et à ses collègues ce qu'ils ont fait dès le premier jour de la grève pour protester contre les illégalités. Ce n'est pas une interpellation méchante, c'est un renseignement que je demande. Je serais heureux que nous pussions de concert répondre à l'orateur qu'il fait un procès de tendance que je n'admets pas, que vous répondiez : Oui, nous sommes intervenus et dans tel ou tel cas.

Je vous parlais hier du mécanicien Toffin? Allez-vous dire que c'est un cégétiste? Coût : dix-sept jours de prison. C'est seulement après la clôture de l'interpellation que le juge d'instruction que j'appellerais plutôt une bonne à tout faire... (*Rires et applaudissements*)... s'est décidé à le mettre en liberté hier soir. Le cas du président de la Fédération des mécaniciens n'est pas isolé. Vous avez eu quantité d'arrestations de ce genre. Souvenez-vous de l'époque, pas très lointaine, où à la moindre anicroche on faisait je ne sais combien d'arrestations dans Paris. Il n'y avait pas besoin d'être révolutionnaire, mais d'être seulement républicain avancé pour être appréhendé.

A certaines dates, à la veille de certains événements politiques, de certaines manifestations, on faisait coucher au bloc trois ou quatre jours pour être sûr qu'ils ne

généraient pas, un grand nombre de bons républicains au mépris de tout esprit démocratique et de toute liberté.

Cela a continué pendant la grève. Le président du Conseil a eu la majorité... Cela, c'est de la politique, cela m'est égal ; je me désolidarise des politiciens de parlement qui ne possèdent pas toujours l'esprit de justice nécessaire à cause des turpitudes du scrutin d'arrondissement. Nous sommes indépendants, ils sont en servage perpétuel. (*Applaudissements*).

Ceci m'amène à vous dire : Ne vous posez-vous pas comme moi cette question : que font les ligueurs qui sont en même temps membres du Parlement et membres du Comité Central ? La transition me semble très juste, j'y suis amené naturellement. Je rends volontiers cet hommage que M. le président, quand il était député, n'a jamais séparé le député du ligueur. En pourrait-on dire autant des autres ? Je crois que parmi les récentes recrues... il y a un homme sympathique, Aubriot, et qui suivra les traces de M. le président... mais les autres ? Combien y a-t-il de parlementaires assistant au Congrès de la Ligue ? (*Applaudissements*).

Je ne veux pas faire de personnalité...

Une voix. — Faites l'appel nominal des parlementaires (*Rires*).

Une autre voix. — Et M. Buisson ?...

M. Jacob. — En ce qui concerne M. Buisson, je ne puis que lui apporter le très sincère hommage de ma reconnaissance comme de la vôtre pour tout ce qu'il a fait ; M. Buisson est à mettre sur la même ligne que M. Francis de Pressensé ; il ne peut s'agir de M. Buisson, qui est un ligueur de vieille souche. Mais vous avez peut-être tort de vous laisser amener à voter trop facilement pour des parlementaires.

Si ces parlementaires n'oubliaient pas qu'ils sont ligueurs et si, quelle que soit la diversité de leurs nuances politiques, chaque fois qu'il y a une décision de la Ligue des Droits de l'Homme à interpréter, à discuter, ils faisaient bloc pour aller faire les démarches auprès des pouvoirs publics, ce serait très heureux pour nous d'avoir des parlementaires, parce qu'il est bien certain qu'une délégation composée exclusivement de représentants du peuple a plus de poids auprès d'un ministre. Est-ce que c'est ainsi que cela se passe ? Je voudrais le

savoir. S'il en est ainsi, mes critiques tombent d'elles-mêmes. Si, par exemple, hier soir, en épluchant le scrutin, vous trouvez parmi les députés qui ont approuvé les illégalités, quelques membres de la Ligue des Droits de l'Homme, ne pensez-vous pas vraiment qu'ils sont mal venus à la représenter au Comité Central ?

La vérité, c'est que ces messieurs, députés et ligueurs disent: Je suis député de tel arrondissement, j'ai à me préoccuper de l'opinion moyenne de cet arrondissement et surtout des ménagements que je dois au ministre, parce que je dois aller le trouver pour lui demander des choses diverses en faveur de mes commettants. (*Rires*). Je ne puis donc marcher avec vous toujours, laissez-moi libre de mes entournaures; j'ai charge d'âmes, quelquefois d'ânes. (*Rires*).

Dans ces conditions, je trouve qu'il est malséant et quelquefois dangereux pour la Ligue des Droits de l'Homme d'avoir trop de parlementaires.

Je résume la question: de deux choses l'une, ou il faut que le Comité Central fasse prendre par les parlementaires membres de son Comité Central la décision qu'en tout état de cause et qu'en toute circonstance ils feront bloc pour faire exécuter les décisions de la Ligue des Droits de l'Homme; ou alors, j'invite les ligueurs à ne jamais plus voter pour des parlementaires au Comité Central. Nous essaierons de trouver dans nos rangs des hommes qui n'auront peut-être pas leur valeur, ni leur expérience (*Rires*), mais en tout cas qui auront le même esprit de justice et qui sauront mettre à notre service l'énergie suffisante qui, j'en suis sûr, sera souvent couronnée de succès. (*Approbatton*.)

M. Francis de Pressensé. — Vous avez peut-être été étonnés de ne pas voir paraître dans la presse les délibérations que nous avons prises. Dès le premier jour, nous avons pris une délibération que j'ai fini par obtenir hier que l'*Humanité* publie; il y avait quinze jours que nous l'avions prise, quinze jours que nous avions protesté contre les illégalités. Mais nous avons à nous heurter à une conspiration du silence dans la presse, car nous n'avons pas seulement des adversaires, nous avons de prétendus amis qui ne tiennent aucunement à nous donner la publicité nécessaire.

Nous ne nous sommes pas contentés d'élever des pro-

testations contre les mesures illégales du gouvernement, nous avons lancé, vous le savez tous, ces listes de protestation que nous vous invitons à signer. Nous essayons de créer dans le pays un mouvement analogue, dans une certaine mesure, à ce grand mouvement d'il y a 12 ans. Nous estimons qu'il y a lieu de provoquer la signature d'intellectuels, de bourgeois républicains, de gens n'appartenant ni au parti socialiste, ni aux partis avancés. Nous avons fait cela pour la défense des principes, et à un point de vue plus particulier, nous sommes intervenus pour demander que les juges voulussent bien interroger les accusés dans des conditions légales, même s'ils appartiennent comme secrétaires à des organisations syndicales.

Si on n'a pas su que nous faisons notre devoir, ce n'est pas notre faute ; cela tient à cette espèce de malveillance sourde contre laquelle nous nous débattons depuis tant d'années.

Mais il y a un autre point qui a été soulevé : c'est le rôle des députés, des parlementaires, membres de la Ligue des Droits de l'Homme. Il y a une distinction à faire. Il y a des parlementaires membres du Comité Central ; je défie qu'on montre parmi les parlementaires membres du Comité Central, un seul qui n'ait pas accompli son devoir, qui ne se soit pas inspiré des principes, des résolutions, des volontés de la Ligue des Droits de l'Homme. Les parlementaires membres du Comité Central, soit qu'ils appartiennent au Parti socialiste ou au Parti radical-socialiste, vous les avez trouvés faisant exactement leur devoir.

Quant aux parlementaires qui sont membres de sections ou présidents de sections ou de fédérations, vous vous rappelez qu'il y a quelques années, nous avons discuté sur la question de savoir si nous n'avions pas la possibilité d'exercer sur eux une pression suffisante, si nous n'avions pas la possibilité, conformément à leurs engagements en matière électorale, d'exiger d'eux qu'ils se conforment strictement, sous peine de radiation, aux principes de la Ligue des Droits de l'Homme. Nous avons reconnu qu'il n'était pas possible de les obliger, mais bien de faire appel simplement à leur conscience. Mais quelle sanction voulez-vous que nous ayons ? Nous ne pouvons pas radier un parlementaire parce qu'il a commis un acte qui, à nos yeux, est contraire aux principes de la Ligue des Droits de l'Homme. Les sections devraient protester

quand elles trouvent dans leur sein un homme qui manque gravement à leur programme et qui prétend en même temps rester inscrit sur leurs contrôles. C'est à elles de signaler le fait.

Je tiens à maintenir, en terminant, ce que j'ai dit au point de vue de l'action collective du Comité Central. Il n'y a pas un reproche à élever contre les parlementaires membres du Comité Central. Comme nous tous, ils ont fait leur devoir, ils se sont conformés à nos résolutions et il serait injuste de les rendre responsables de l'impopularité méritée qui pèse à l'heure actuelle sur la tête d'un grand nombre de parlementaires.

D'ailleurs, il serait assez curieux qu'alors qu'en général les critiques faites contre nous tiennent à ce qu'on nous reproche d'avoir une attitude trop intransigeante, il serait assez curieux que d'un autre côté, on nous reprochât de n'avoir pas une attitude suffisamment ferme.

Je crois qu'elle a été suffisamment ferme et que vous n'êtes pas toujours suffisamment initiés à ce que nous faisons, parce que nous ne trouvons pas la publicité nécessaire. J'ai souvent appelé l'attention des rédacteurs ou des directeurs de journaux, des rares journaux qui sont en sympathie avec nous ; j'ai appelé leur attention sur la nécessité de publier les résolutions de la Ligue des Droits de l'Homme. Nous ne pouvons pas l'obtenir. Nous nous heurtons à la malveillance et à une sourde hostilité. Mais sachez-le, si vous ne voyez pas paraître des résolutions dans un cas de ce genre, vous devez savoir d'avance que nous les avons adoptées, que nous n'avons pas manqué ce jour-là de protester. Nous avons estimé qu'il était indispensable que la Ligue des Droits de l'Homme se prononçât sur une question qui est de son ressort au premier chef : celle de la légalité. La bataille va s'engager dans toute la France autour de cette question de légalité : il est indispensable que la Ligue des Droits de l'Homme y soit au premier rang, parce que c'est son affaire particulière, spécifique : dites-le vous. Nous avons fait tout notre devoir dans cette affaire : nous avons, dès le début, protesté au nom des principes et nous sommes intervenus au point de vue de la défense des particuliers. N'accusez simplement que la mauvaise volonté, une sourde malveillance, si vous avez ignoré des résolutions qu'avait prises et des actes qu'avait accomplis la Ligue des Droits de l'Homme. (*Applaudissements.*)

M. le pasteur Ruel, président de la section de Tournon. — Je prends la parole pour accomplir un devoir de raison, de conscience et de cœur. Je dirai à tous les ligueurs, particulièrement aux ligueurs de la province qui sont ici réunis : C'est une voix de la campagne que vous allez entendre.

Je n'ai qu'un désir, qu'une préoccupation, faire renaître l'union, l'enthousiasme, le dévouement au sein de notre chère association. Je constate que la discussion s'est singulièrement éloignée de la question posée par le Congrès. Nous avons été nous promener à Laon, à Rennes, à Madagascar, je ne sais où. On a même parlé de religion, de politique. Nous sommes ici sur un terrain dont nous ne devons pas sortir, le terrain de la justice, le terrain de la situation morale de la Ligue des Droits de l'Homme à laquelle nous appartenons de cœur.

M. le président du Comité Central avait bien posé la question et je regrette qu'on n'ait pas répondu strictement : quels sont les reproches à lui adresser ? Jusqu'ici, nous avons entendu des voix qui n'ont adressé que des éloges ; nous ne visons personne, nous nous adressons aux principes, et je crois que, dans le bel édifice que nous voulons tenir debout, on ne voit que des toits....

On parle d'un fleuve au lieu de remonter à la source... (*Interruptions*)... Comme président de fédération et comme délégué de dix sections qui m'ont donné un mandat, je dois faire cette déclaration ouvertement. Je crois que le mal vient de ceci : dès le début de la Ligue des Droits de l'Homme, j'ai été heureux d'y voir une tête qui agissait, un Comité Central qui prenait toute sa responsabilité. Nous n'étions que quelques dreyfusards dispersés et très convaincus et nous savions combien cela en coûtait.

Aujourd'hui, nous sommes une foule démocratique et qui doit rester dans la liberté. Voici le reproche que nous faisons. Je ne le fais pas aux personnes, mais peut-être au système, aux habitudes prises, à une mentalité qui s'est de plus en plus accentuée. Le Comité Central fait tout et ne demande aucune activité aux membres de la Ligue des Droits de l'Homme.

Qu'a fait la Ligue des Droits de l'Homme ? Qui la maintient, qui la fait vivre ? Vous nous parlez de bataille ; nous ne sommes pas de ceux qui parlent d'apaisement et de désarmement à nos amis ; quand nous sommes désarmés, on nous lance des cuirassiers...

La Ligue des Droits de l'Homme restera armée, debout aussi longtemps qu'il y aura des iniquités et des injustices. Nous ne sommes pas des idéalistes assez insensés pour croire que notre société pourra être dans un état où il n'y aura pas d'iniquité. Je déclare que le grand vice qui nous tue, ce malaise dont nous souffrons si douloureusement nous, ligueurs, cette crise qui menace, c'est que la tête se sépare du corps. Alors comment voulez-vous que cet organisme séparé puisse vivre? Je crois positivement que jusqu'ici le Comité Central fait tout. Je vais le prouver par des faits, je serai très bref.

Dans mon département de l'Ardèche, toutes les fois que le Comité Central s'est occupé d'une affaire, il a échoué ou a obtenu une mauvaise conclusion. Cette année, nous avons eu à nous occuper de nos affaires. Nous sommes ici dans la Ligue des Droits de l'Homme pour faire les affaires de la Ligue des Droits de l'Homme et non pas pour faire de la politique. Eh bien, nous avons résolu six questions très importantes, je crois, sans bourse déliée, sans dépenser un centime. Nous avons solutionné ces affaires au mieux de la vérité et de la justice. Peut-être le Comité Central à qui je trouve une excuse dans cette mentalité qui est celle de la Ligue des Droits de l'Homme... (*Interruptions*)... Nous avons résolu trois questions judiciaires sans difficulté et sans bruit. Nous avons eu même à faire à l'armée; nous avons fait rendre justice sans discussion. Nous avons eu trois affaires administratives. Ici, nous avons rencontré des difficultés. Il faut beaucoup de prudence pour arriver à connaître la vérité, parce qu'il faut maintenir à la fois la légitime autorité des supérieurs sans froisser la dignité encore plus sacrée des inférieurs, et ce n'est pas un petit problème à résoudre que celui-là.

Voici comment nous nous y sommes pris : nous avons des avocats-conseils, des avoués-conseils, nous avons des membres du conseil d'administration; ils font nos enquêtes et même secrètement, ils nous donnent leurs conseils gratuitement, nous n'avons pas dépensé un sou. Savez-vous ce que nous faisons et pourquoi le Comité Central ne réussit pas? C'est l'avis des juges d'instruction comme des avocats, des avoués et des gens un peu psychologues. Dès que vous faites du bruit, les gens qui parlent n'ont plus de voix, ils n'ont rien entendu, rien vu. Je vous citerai des faits particuliers. J'avais sept témoins qui étaient venus nous mettre sur la voie pour

une affaire importante. On a fait du bruit ; les sept témoins sont venus me dire : « Citoyen Ruel — parce qu'on ne me connaît pas sous le nom de pasteur, je suis pasteur dans ma chaire, ici, je suis citoyen... (*Applaudissements*)... — ne nous appelez pas en témoignage parce que nous nous mettrions mal avec celui-ci, celui-là ».

Tous les présidents de sections sont de droit membres du bureau de la fédération ; ils doivent faire leur enquête eux-mêmes. Eh bien, on nous demande d'intervenir même entre des ligueurs, des parents, des amis. Savez-vous ce que nous faisons ? Ce sont des fonctionnaires qui viennent à notre secours, de sorte qu'ils n'attirent pas l'attention du public. (*Interruptions*). Ils se renseignent, et ainsi nous connaissons la vérité. C'est d'un intérêt capital cela, et dans l'intérêt de la Ligue des Droits de l'Homme, je suis convaincu que si l'ordre du jour que je propose pour terminer est voté, les robinets de réception s'ouvriront généreusement pour alimenter les robinets des dépenses. (*Interruptions*).

Voici l'ordre du jour que je proposerai :

Considérant, d'une part, que la plus grande décentralisation est nécessaire pour permettre aux sections et aux fédérations, seules pouvant être bien renseignées, de connaître la vérité et de solutionner elles-mêmes les questions au mieux de la justice ;

Et, considérant, d'autre part, que le Comité Central serait d'autant déchargé, ainsi que le budget de la Ligue des Droits de l'Homme ;

Le Congrès décide que le Comité Central ne s'occupera d'une affaire que sur la demande d'une fédération ou de la section intéressée, si celle-ci est éloignée au point d'être dans l'impossibilité d'obtenir l'aide d'une fédération.

M. le président. — Il reste encore douze orateurs inscrits. Nous sommes saisis de dix ordres du jour environ, et, d'autre part, d'une demande de clôture et d'une demande de suspension de séance. Nous sommes obligés de mettre aux voix immédiatement l'une des deux questions de suspension de séance ou de clôture. (*Interruptions*).

M. Petit, délégué de la section de Nantes. — Nous ne pouvons pas voter la clôture. Nous avons entendu des réquisitoires assez longs et quelques défenses. Moi qui représente une section de mille membres, je déclare que je serais désolé de rentrer à ma section en disant qu'à

midi moins 5, après avoir entendu un débat qui n'était pas terminé, on a voté un ordre du jour de confiance. Je désire, moi, revenir dans ma section en disant : nous avons eu dans différentes séances des choses contradictoires; le Comité Central est sorti de la discussion avec un blanc-seing... mais qu'on ne vote pas à midi moins 5, au moment où les estomacs sont creux.

M. le président. — La proposition la plus restrictive est celle de clôturer les débats. Il s'agit d'une clôture après audition des orateurs inscrits. Je la mets aux voix.

Le Congrès décide de prononcer la clôture après audition des orateurs inscrits. La suite de la discussion est renvoyée à 2 heures après-midi.

La séance est levée à midi.

Troisième séance

Lundi 31 octobre 1910 (après-midi)

Présidence de M. Albert Chenevier

La séance est ouverte à 2 heures 10.
Le nombre des délégués présents est de 271.

M. le président. — L'ordre du jour appelle la continuation de la discussion interrompue ce matin, mais je suis saisi par M. Armand Weill d'une motion préalable. Je lui donne la parole.

M. Armand Weill, délégué de la section de Remiremont. — Avant de reprendre la discussion interrompue

ce matin, je crois qu'il serait bon de limiter le temps de parole de chaque orateur. En effet, il y a actuellement douze orateurs inscrits. Si donc on ne limite pas le temps de chaque orateur nous ne savons pas quand finira cette discussion.

M. Billet, délégué de la section du 3^e arrondissement.
— Il fallait le faire ce matin.

M. Armand Weill. Ce matin nous ne savions pas combien il y avait d'orateurs inscrits. Je demande qu'on mette ma motion aux voix.

M. Billet, délégué de la section du 3^e arr. (Paris). — Messieurs, quel que soit le temps que nous devons consacrer encore à la discussion que nous avons commencée ce matin, nous ne pouvons, à mon avis, limiter le temps de chaque orateur. Si on avait dû limiter ce temps il aurait fallu le faire ce matin. Les orateurs qui ont parlé ce matin ont pu développer leurs conceptions politiques ou autres avec toute l'ampleur qu'ils ont voulu, les autres doivent avoir ce soir la même latitude. Il serait inadmissible qu'il en fût autrement.

Le Congrès décide que le temps de parole des orateurs sera limité à dix minutes.

M. Gouguenheim, délégué de la section de Nord-des-Ardenes. — Citoyennes et citoyens. J'inaugure le nouveau régime qui vient d'être adopté ; aussi bien si je n'avais pas le désir d'être bref, vous auriez suffisamment signifié qu'on le soit.

Citoyens, l'année dernière, au Congrès de Rennes, au moment où on allait passer au vote de la motion de Lyon qui a donné au Comité Central une majorité énorme de 25.043 voix contre 5.842, le citoyen Francis de Pressensé disait :

« Je sens parfaitement bien que j'ai mauvaise grâce à me donner l'air d'opposer une résistance obstinée à une motion qui, dans l'esprit de ses auteurs, doit aboutir à la réconciliation générale. Mais j'avoue que je n'ai pas foi dans les baisers de Lamourette et qu'il m'est difficile, pour ne pas dire impossible, d'envisager comme un simple malentendu la campagne qui s'est déroulée à la suite de notre intervention dans l'affaire des postes ».

Nous sommes aujourd'hui exactement dans la même situation. Tout à l'heure, au moment où vous passerez au

vote, soit pour dire au Comité Central que vous lui donnez toute votre confiance, soit au contraire pour lui dire que cette confiance a diminué dans vos esprits, il faut que vous soyez clairs, que vous soyez nets et que ce ne soit pas un baiser Lamourette qui soit échangé, mais que la réconciliation soit complète et définitive. Il ne faut plus qu'à l'avenir nous soyons inondés par des sections, qui la plupart du temps ne sont pas les sections les plus importantes ni non plus celles où on travaille le plus, de prospectus, de manifestes où l'on emploie à l'égard du Comité Central des mots discourtois, des épithètes absolument contraires à la politesse et à l'estime que nous nous devons entre collègues.

J'estime, pour ma part, qu'il faut que ceux qui ont des accusations, si graves puissent-elles être, à formuler contre le Comité Central, les apportent ici froidement.

Or, à l'heure où je prends la parole, je constate que pas une accusation sérieuse contre le Comité Central n'a été apportée par ceux qui, pendant tout le temps qui s'est écoulé entre le Congrès de Rennes et celui-ci, ont cependant été si bavards ou plutôt ont été si prolifiques dans leurs propos.

Je leur demande à ceux-là de venir dire à cette tribune, froidement et sans restriction, quels sont les griefs qu'ils ont contre le Comité Central. Je les attends. J'aurais voulu pouvoir leur répondre, mais cela n'est pas possible.

Je me demande si, à l'heure qu'il est, tous ceux qui sont les adversaires du Comité Central sont venus à cette tribune.

S'ils y sont venus, et leur part a été assez large dans cette discussion, pour que nous puissions être fondés à le croire, nous ne pouvons que constater une chose, c'est que leurs griefs sont inexistantes. Pourquoi ?

Leurs griefs sont inexistantes, mes chers collègues, parce qu'en peut dire que le Comité Central, depuis qu'il est au pouvoir, s'est toujours inspiré des idées qui sont écrites dans la charte de la Ligue des Droits de l'Homme, c'est-à-dire dans la Déclaration des Droits de l'Homme même. Chaque fois que la Ligue des Droits de l'Homme est intervenue, elle est intervenue dans le même état d'esprit de justice et de liberté. Quand nous examinons les interventions les plus retentissantes ; je veux dire les interventions qui mettent plus particulièrement en émoi nos collègues, par exemple l'intervention du Comité

Central en faveur de la grève des cheminots ou en faveur de la grève des P.T.T., nous constatons que la Ligue des Droits de l'Homme n'est pas sortie de sa ligne de conduite antérieure.

En effet, si nous analysons la grève des P.T.T. ou la grève des chemins de fer nous constatons que nous ne sommes pas seulement en face d'une affaire Dreyfus mais de mille affaires Dreyfus, de mille petites affaires Dreyfus.

Cependant, citoyens, je comprends pourquoi nous ne sentons pas de la même façon qu'autrefois : nous ne vivons plus dans la même atmosphère, nous ne vivons plus au milieu du même enthousiasme, et ceux qui, aujourd'hui, viennent dire qu'ils ne reconnaissent plus la Ligue des Droits de l'Homme sont un peu, permettez-moi de le dire, dans la même situation que le personnage du poète dans la Tristesse d'Olympio : ce n'est pas la Ligue des Droits de l'Homme qui a changé, c'est eux qui se sont modifiés. (*Applaudissements*).

Citoyens, je vous en supplie, rappelez-vous que la Ligue des Droits de l'Homme ne doit sa force et sa grandeur qu'à son indépendance, que la Ligue des Droits de l'Homme ne restera forte et ne fera impression dans le public qu'à la condition de rester au-dessus des partis et de conserver le droit de tout critiquer, de ne jamais s'abaisser devant un pouvoir quelconque quand ce pouvoir a tort.

On nous disait ce matin : Mais vous êtes systématiquement dans l'opposition. Non pas, nous ne sommes pas systématiquement dans l'opposition, nous nous trouvons aujourd'hui dans l'opposition, nous y serons peut-être aussi demain ; mais si nous y sommes aujourd'hui et si nous y restons demain c'est que la légalité aura été foulée aux pieds. Si au contraire la légalité triomphe nous serons avec les vainqueurs et nous crierons avec eux : Vive la République !

Mais il faut que cette République ne soit pas une parodie de République, il faut qu'elle soit une République intégrale où chacun ait la même conscience de ses droits et de ses devoirs.

Citoyens, je pense — je ne sais si vous épousez mes idées — je pense qu'aujourd'hui nous avons tous, ou la plupart, une tendance à oublier que nos intérêts personnels doivent disparaître devant les intérêts sociaux. Au

moment où nous abordons la réalisation de tout ce que nous avons promis nous devons oublier qu'il nous en coûtera peut-être à nous-mêmes de nos finances, de nos sacrifices personnels, nous devons oublier tout cela, ou sans quoi il faudra nous dire que nous avons fait banqueroute à nos promesses.

Pourquoi voit-on aujourd'hui une scission se produire ? C'est parce que nous en arrivons aux heures de réalisation, nous en arrivons au moment où il faut entrouvrir non seulement notre cœur mais aussi notre porte-monnaie, il faut bien le dire... (*Applaudissements*)... et cela gêne d'ouvrir son porte-monnaie. Il y a des gens qui criaient sur tous les toits qu'ils étaient républicains socialistes, qu'il fallait améliorer le sort des ouvriers mais quand on leur a demandé les plus légers sacrifices ils n'ont pas répondu, présents, à l'appel. (*Applaudissements*).

Citoyens, un dernier mot... Je ne sais pas si j'ai usé de mes dix minutes, pour moi j'aurais plaisir à rester à la tribune pendant une heure tant j'aime à converser avec vous, mais... je ne sais si ce serait réciproque. (*Rires*).

Je vous dis en terminant : Ne craignons pas d'être des idéalistes, ne craignons pas de nous laisser entraîner quelquefois par l'enthousiasme. Il y a aujourd'hui un trop grand danger à tomber à terre et à ramper toujours dans les chemins battus du passé ; au contraire allons généreusement, orgueilleusement, vers l'avenir, derrière le Comité Central qui nous a toujours tracé la voie vers un idéal de plus de justice et de plus de bonté. (*Applaudissements*).

M. Maurice Vollaeys, délégué de la section de Dunquerque. — Mes chers collègues, je n'abuserai pas de votre attention. Au surplus l'heure apaisante de la digestion semble avoir calmé l'ardeur non pas de nos opinions mais des discours que nous avons commencé à entendre ce matin, et, en fait, je ne suis ici que le mandataire d'ouvriers et de paysans flamands. Vous m'excuserez si je vous semble un peu en dehors de l'ambiance, mais ce matin, en pénétrant dans cette assemblée, j'ai cru, moi ignorant de ces choses parisiennes, m'être trompé d'enceinte et je me suis figuré être entré au Palais-Bourbon. Heureusement, j'ai vu des cartes de géographie sur les murs, j'ai en-

tendu les paroles éloquentes des membres du Comité Central et des orateurs qui sont venus à cette tribune et j'ai été ramené à la réalité des choses, c'est-à-dire à la Ligue des Droits de l'Homme où nous avons à voir si on a réellement appliqué les principes qui sont les nôtres et si nous sommes sur la route pour faire de bonne et utile besogne pour la justice.

Je vous déclare tout de suite que, comme mandataire de ma section qui compte plus de 600 membres, je voterai l'ordre du jour de confiance au Comité Central. Je lui demanderai simplement d'accueillir le vœu modeste que nous, section flamande, qui comptons dans notre sein des membres qui ne parlent même pas le français désirons émettre ici.

Y a-t-il entre nous un malentendu quelconque? Je ne le crois pas car pour qu'il y ait malentendu il faudrait préalablement qu'on se fût entendu. Ce n'est pas ici une critique que je fais mais une prière que j'adresse. Vous vivez dans cette atmosphère parisienne où les grandes idées généreuses viennent si rapidement. Cette impulsion fait qu'aussitôt qu'une injustice vous apparaît dans un petit coin de l'ordre ou du désordre social vous vous précipitez dans votre salle de réunion et rédigez immédiatement une protestation. C'est très bien mais nous, paysans flamands, nous disons : Ne pensez-vous pas qu'il serait opportun, en même temps que vous lancez cette protestation, souvent très justifiée, de vous dire : Mais est-ce que cela servira à quelque chose? Car la chose utile, ce qu'il faut rechercher c'est que votre protestation ait une sanction et qu'elle permette, dans la mesure du possible, étant donnée l'imperfection de nos moyens d'action républicaine, d'arriver à quelque chose. Il faudrait être logique et joindre à cette protestation les grandes manifestations auxquelles nous prendrions part. Nous nous rappelons, nous, paysans flamands, qu'autrefois, dans les siècles antérieurs, lorsqu'il y avait à protester contre l'aristocratie qui nous opprimait, nous nous emparions de bâtons ferrés avec lesquels nous allions taper sur les aristocrates. Logiquement il faudrait aller jusque là. (*Applaudissements*).

Vous dites que vous protestez contre tout ce qui est contraire à la légalité. Laissez-moi poser cette question préalable : Jusqu'où êtes-vous dans la légalité? A quel moment sortez-vous de la légalité?

On vous a parlé des cheminots ; eh bien, nous sommes tous de cœur avec ces gens que nous connaissons, que nous connaissons aussi bien et d'aussi près que vous-mêmes ; nous serons les premiers à dire qu'il est absolument injuste qu'ils n'aient pas la rémunération suffisante de leur travail et qu'on ne leur donne pas ce qui est nécessaire pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Mais il y a autre chose : Il faudrait peut-être commencer par le commencement, c'est-à-dire forcer la main aux pouvoirs publics, créer une action, créer une propagande par toute la France pour contraindre le Parlement à dissiper une fois pour toutes le malentendu. Depuis des années nous allons à une équivoque parce qu'on ne tranche pas cette question : Où commence et où s'arrête le droit de grève ?

Eh bien, qu'on tranche la question, qu'on saisisse les sections des questions qui sont à l'ordre du jour, qu'on nous aide à créer parmi nous de quoi nous instruire de façon à vous donner une force suffisante, non pas pour apporter à votre parole l'autorité qui évidemment ne lui manque pas mais pour donner un aboutissement matériel à vos protestations généreuses. (*Applaudissements*).

J'avais simplement l'intention de dire notre opinion, notre désir à nous, sections de province.

On nous dit aujourd'hui « crise morale », on nous dira tout à l'heure « faillite matérielle », j'estime, et nous estimons tous, que les deux questions sont tellement connexes qu'il est impossible de les diviser. Si, pour les besoins de la discussion, on les a scindées, elles ne forment en réalité qu'une seule et même question.

Il ne faut pas — je ne fais que répéter ce qu'on a dit ce matin — que le Comité Central soit un cerveau qui se sépare du corps tout entier. Il en sera de même tout à l'heure dans la question financière. Il ne faut pas que nos ressources financières et nos ressources physiques et intellectuelles s'en aillent vers un organe trop puissant pour les forces qu'il pourra employer.

Par conséquent, approuvons tous les sentiments généreux qui ont mis en mouvement le Comité Central dans ses manifestations, mais demandons-lui dans l'avenir de regarder un peu dans la province et de voir qu'il y a là des gens chez lesquels on trouvera peut-être une saine et ferme doctrine en même temps que la force intellectuelle

et morale nécessaire pour arriver à une amélioration qui ne se fera peut-être pas sans heurt et sans violence.

Quand je dis « violence » je ne vous convie pas, messieurs, à vous promener avec une petite marmite de dynamite à la main, mais j'estime qu'il est nécessaire de créer une organisation puissante non seulement par nos discours mais aussi vis-à-vis de ceux qui détiennent les pouvoirs publics en montrant que nous pouvons faire des manifestations de nature à faire voir que nous sommes une grande et forte partie de la nation. (*Applaudissements*).

M. Méheust, délégué de la section du 15^e arrt. (Paris).

— Mes chers collègues, il semblerait, à entendre la discussion très intéressante à laquelle nous assistons, que la situation morale de la Ligue des Droits de l'Homme tient uniquement dans l'attitude du Comité Central.

Eh bien, je crois que vous serez tous de mon avis pour reconnaître que si le Comité Central a une action prépondérante, c'est surtout un organe d'exécution et, entre les Congrès, dans certains cas, un organe de direction. Au point de vue influence, recrutement, représentation pour ainsi dire de la Ligue des Droits de l'Homme, sur notre territoire à nous, je prétends, moi, que l'action de vos sections est encore plus grande; parce que là vous évoluez dans un milieu plus restreint, où vous êtes plus connus et où votre action est plus ou moins approuvée ou plus ou moins bien jugée. Je prétends qu'il n'y a pas simplement à regarder l'action, les faits accomplis par le Comité Central, mais aussi les faits accomplis par les sections.

Il y a deux ans, au Congrès de Lyon, avec une discrétion dont on m'a d'ailleurs su gré, j'attirais votre attention sur un fait qui me paraissait profondément regrettable :

Je disais qu'il était... je ne veux pas dire immoral, qu'il était regrettable que des présidents de section et des présidents d'honneur, faisant partie du Parlement, aient été amenés à voter, par exemple, le refus des crédits pour le transport des cendres de Zola au Panthéon et à accorder les crédits nécessaires à l'expédition coloniale du Maroc.

Je signalais encore qu'il était regrettable que des présidents de section, députés, aient cru devoir refuser la communication des dossiers aux fonctionnaires.

Ce sont là des principes essentiels des Droits de l'Homme, et enfin c'est contraire aux décisions prises dans les Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme.

J'ajoutais, à cette époque, que je ne voulais prendre à partie aucune section, aucun membre du Parlement, mais j'invitais tous les délégués de province, une fois rentrés chez eux, à signaler cet inconvénient.

En effet, dans quelle situation se trouve une section qui fait de la propagande là où elle évolue pour agiter l'opinion publique, par exemple, en vue d'obtenir la suppression de la peine de mort, si, dans cette réunion, le conférencier se trouve en face d'un auditeur qui se lève et dit : « Je suis d'accord avec vous, mais expliquez-moi donc pourquoi, dans votre section, vous faites faire des conférences en vue d'obtenir l'abolition de la peine de mort, alors que le président de votre section a voté au Parlement le maintien de la peine de mort ? ».

Il est évident que les propagandistes, tous ceux qui essaient d'augmenter le nombre des ligueurs, qui veulent faire de la Ligue des Droits de l'Homme une force encore plus grande au point de vue moral comme au point de vue matériel, tous ceux-là se sentent gênés.

Il n'y a pas huit jours, un agent colonial de mes amis qui venait de passer huit ou dix ans en Chine, au Tonkin, etc., me demandait à qui il devait remettre un formidable dossier concernant des faits très graves et très intéressants. Je lui ai répondu : A la Ligue des Droits de l'Homme. J'ai obtenu cette réponse qui m'a rendu triste, moi, membre du Comité Central : La Ligue des Droits de l'Homme ne fait plus rien.

Il est évident qu'il ne traduisait pas sa propre pensée puisqu'il arrivait des colonies. Il a donc fallu que dans un milieu qu'il fréquente on lui ait fait cette réponse.

Eh bien, je dis qu'à l'heure actuelle l'influence morale de la Ligue des Droits de l'Homme est arrêtée par ces faits. Il est regrettable que certaines sections consentent à maintenir à leur tête comme présidents ou présidents d'honneur des hommes politiques qui sont obligés de suivre l'orientation d'un parti politique auquel ils appartiennent. Qu'ils le fassent, s'ils y sont obligés, mais qu'au moins ils aient la pudeur d'abandonner la présidence de leur section.

Aujourd'hui, la situation est bien claire : Hier, à l'unanimité, le Congrès a protesté contre les paroles d'illégalité

prononcées à la tribune samedi dernier par le président du conseil... (*Rumeurs*). Je ne crois pas me tromper, contre ces paroles d'illégalité il y a eu unanimité dans le Congrès... (*Nouvelles rumeurs*). Je croyais qu'il n'y avait eu discussion que sur la forme de cette protestation. Sur le fond il m'avait semblé que nous étions unanimes.

Et bien, aujourd'hui, quand nous allons avoir les noms des votants — je ne connais pas encore la liste puisque je n'ai pas eu le *Journal Officiel* — nous allons trouver des présidents de sections parmi les parlementaires qui ont donné leur confiance au gouvernement contre lequel nous avons protesté hier.

Il y a à la tête d'une section comme président ou comme président d'honneur un député, M. Raynaud, dont je puis citer le nom puisqu'il est dans toute la presse, et qui est l'auteur de l'ordre du jour de confiance au gouvernement.

Je prétends qu'on ne peut pas se séparer sans prendre une sanction sur des faits semblables.

Vous avez applaudi samedi dernier les paroles de Francis de Pressensé quand il disait que la Ligue des Droits de l'Homme devait être assez forte pour avoir le courage de représenter à certains moments la conscience française. Eh bien, je ne comprendrais pas que vous fussiez assez énergiques dans certains moments pour émettre des votes de protestation contre une collectivité et que vous n'ussiez pas le courage, au Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme, d'émettre un vote contre des parties de cette collectivité et de leur dire : « Vous n'êtes pas à votre place quand vous présidez une section de la Ligue des Droits de l'Homme. » (*Applaudissements*).

Il m'a semblé que si, lorsqu'on a effleuré ce matin la question des parlementaires, il s'était trouvé dans le Comité Central un membre du Parlement ayant suivi la tactique que je viens d'exposer vous n'auriez pas hésité un seul instant à l'en blâmer.

Eh bien, ce que j'aurais si bien approuvé moi-même vis-à-vis d'un membre du Comité Central je vous demande d'avoir l'énergie de le faire vis-à-vis des présidents de sections.

Je m'empresse de dire que je ne cherche pas à diminuer la liberté de ces parlementaires ; mais je prétends qu'ils ne peuvent à la fois : au Parlement être obligés de suivre certaines décisions de leur parti et à la Ligue des Droits de l'Homme rester, dans un but qui pour moi est tout

simplement électoral, présidents de sections, il faut opter. Il est inadmissible que certains présidents, ceux dont les actes sont d'accord avec les décisions de nos congrès, suivent une ligne de conduite que nous ne pouvons qu'approuver, et qu'à côté il y ait d'autres parlementaires, présidents de sections, qui nous obligent à tout instant, dans les réunions publiques où nous allons, à expliquer au moyen de distingo plus ou moins subtils, les raisons pour lesquelles certains présidents n'accomplissent pas leur devoir.

Je vous demande donc, dans l'ordre du jour que vous voterez, soit pour, soit contre le Comité Central, au point de vue de la situation morale, d'insérer un paragraphe invitant les sections qui ont à leur tête des présidents parlementaires qui, dans des circonstances, où des questions de principes étaient en jeu, ont eu à émettre des votes contraires aux décisions de la Ligue des Droits de l'Homme, à leur retirer la présidence.

Voilà à quoi je voulais arriver. (*Applaudissements*).

M. Henri Gamard, délégué de la section du XII^e arrondissement (Paris). — Messieurs, je viens de déposer un ordre du jour de confiance au Comité Central et je n'aurais pas songé à prendre la parole, car le Comité Central peut se défendre lui-même, si je n'y avais été amené par les déclarations qui ont été faites ce matin par le commandant Dimey.

Il faut qu'une fois pour toutes soit précisé ce que prétend faire la Ligue des Droits de l'Homme en ce qui concerne l'attitude des fonctionnaires.

Il est entendu que la Ligue des Droits de l'Homme a voté le droit syndical pour les fonctionnaires, mais il y a quelque chose que nous réclamons et qui est beaucoup plus élevé : c'est la liberté civique du fonctionnaire qui est une autre affaire. Nous estimons, nous, que le fonctionnaire doit jouir de sa liberté civique comme tous les autres citoyens.

Ce matin M. Ruel disait : Je suis pasteur dans ma chaire, et citoyen ici. Moi je dis : je suis instituteur dans ma classe et hors de ma classe je suis citoyen ; les postiers appartiennent à la poste dans la poste mais en dehors de la poste ils sont citoyens. Nous prétendons que les fonctionnaires ont le droit de dire ce qu'ils pensent. Evidemment ils ont le devoir de se conformer à leurs obliga-

tions professionnelles. Tous, nous faisons notre devoir nous essayons de remplir nos fonctions aussi bien que nous pouvons et avec le dévouement que nous devons montrer ; mais nous estimons qu'en dehors de nos fonctions, quand nous avons quitté notre service, nous sommes des citoyens comme les autres et pouvons dire ce que nous pensons.

Or, sur ce point, il faut que la lumière soit faite.

Dans une conversation particulière que j'ai eue hier avec le commandant Dimey, je lui posais cette question, je lui disais : « Estimez-vous mon cher collègue, que lorsque je suis sorti de ma classe, après 4 heures, j'ai le droit de me rendre dans telle réunion où il me plaît de me rendre ? » Et le commandant Dimey me répondait : « Oui, vous avez parfaitement le droit de vous y rendre mais vous n'avez pas le droit de prendre la parole contre le gouvernement ». Comme j'affirmais ce droit de citoyen, de simple citoyen, le commandant Dimey me dit : « Nous restons bons amis. Mais sur ce terrain nous ne pouvons plus causer ensemble ».

Eh bien, comme fonctionnaire, j'affirme de nouveau que je réclame ce droit de citoyen et que je le réclame tout entier. (*Applaudissements.*)

M. Doizy, membre du Comité Central. — Mes chers collègues, rassurez-vous, je ne viens pas vous parler comme député. J'estime que ce matin notre président a mis la question au point et, d'autre part, après les paroles de notre collègue Méheust que vous venez d'entendre, un ordre du jour a été déposé qui sera soumis à votre vote et éclaircira cette question.

Je viens, au nom du Comité Central, répondre à notre collègue des Flandres, je viens lui répondre surtout au nom des membres du Comité Central qui y représentent les plus importantes ou certaines des plus importantes sections de province.

Notre collègue reprochait, d'une façon très gentille et très courtoise, au Comité Central de ne pas tenir suffisamment les sections de province en haleine et de ne pas leur demander conseil lorsque les circonstances, pressantes la plupart du temps, lui faisaient un devoir — vous serez unanimes, je pense à le dire avec moi — un devoir absolu d'intervenir de suite.

Eh bien, mes chers collègues, il faut réfléchir : il me

semble que si vous nommez des membres du Comité Central c'est justement pour que ces membres du Comité Central représentent la Ligue des Droits de l'Homme d'une façon permanente et puissent, au moment voulu, prendre les décisions nécessaires et urgentes. Vous pouvez les contrôler, d'ailleurs lorsque, vous vous réunissez en Congrès.

D'autre part, vous avez dans vos sections de quoi alimenter vos discussions car vous devez prendre l'habitude dans ces sections de faire de l'éducation sociale. D'une année à l'autre, d'un congrès à l'autre, vous avez à discuter les questions essentielles qui seront présentées au congrès de l'année prochaine et autour desquelles vous devez créer une certaine agitation.

Pour cette année vous aviez notamment trois questions très importantes au point de vue social : la question de la représentation proportionnelle, celle de l'enseignement et celle de l'alcoolisme, toutes questions qui touchent absolument à la vie de la nation. C'est déjà quelque chose en une année de créer un courant autour de ces idées et d'y rallier un certain nombre d'adhérents.

Et puis, permettez-moi de vous le dire, vous avez un organe, un organe qui représente la Ligue des Droits de l'Homme d'une façon permanente, vous avez le *Bulletin officiel* de la Ligue des Droits de l'Homme. Ce *Bulletin officiel* vous tient au courant de tout ce que nous faisons au Comité Central, nous ne regrettons qu'une chose : c'est que ce *Bulletin officiel* ne compte pas assez d'abonnements. Nous savons que certaines sections n'y sont même pas abonnées officiellement et nous nous demandons véritablement comment ces sections peuvent suivre la marche de la Ligue des Droits de l'Homme. C'est peut-être une des raisons pour lesquelles de certains malentendus existent entre certaines sections et le Comité Central parce que ces sections-là ne vivent que d'une façon intermittente.

Tous mes collègues des Ardennes et moi nous regrettons cette vie intermittente. Nous avons chez-nous créé un noyau puissant de ligueurs, nous avons créé une fédération et, dans cette fédération, nous avons décidé qu'aucune section ne pourrait se former lorsqu'elle ne grouperait pas un nombre suffisant d'adhérents car nous pensons qu'il est absolument inutile, dans une grande association comme la nôtre, de nous agréger trop de col-

lègues qui ne partagent pas suffisamment nos idées et qui refusent même de nous donner une cotisation, trop de groupements qui dans certains cas sont créés tout simplement par des hommes politiques qui veulent en prendre la direction, qui veulent fonder une section locale et se ménager ainsi un tremplin, un piédestal pour arriver à autre chose.

J'estime que le Comité Central en appelant justement parmi ses membres un certain nombre d'entre vous qui lui donnent pour ainsi dire la note de la province, qui lui disent quelles sont les répercussions de ses décisions en province, qui lui disent quelles sont les aspirations des ligueurs de province, j'estime, dis-je, que le Comité Central ne pouvait pas faire mieux.

Vous savez très bien — et je crois être ici l'interprète de l'unanimité du Comité Central — vous savez très bien que si le Comité Central pouvait mettre plus de ligueurs de province dans son sein il vous demanderait certainement d'en envoyer un plus grand nombre. Mais vous savez qu'à cause des communications difficiles et coûteuses les membres qui habitent la province ne peuvent assister d'une façon régulière aux séances du Comité. C'est pourquoi on en a limité le nombre. Maintenant, ce nombre n'a rien d'officiel et si vous voulez l'augmenter, libre à vous, le Comité Central n'y voit aucun inconvénient.

Dans tous les cas je tiens à dire que nous, représentants de la province, nous avons toujours reçu le meilleur accueil de nos camarades et je vous assure que c'est de notre mieux que nous vous représentons au Comité Central, vous, sections de province. (*Applaudissements*).

M. le président. — Le commandant Dimey que notre camarade Gamard a mis en cause demande la parole pour un fait personnel. Nous sommes tous d'accord pour la lui donner. (*Assentiment*).

M. le commandant Dimey. — Mesdames, messieurs, et chers collègues. Tout d'abord, je ne puis que remercier, et très sincèrement, notre collègue, M. Gamard, qui a bien voulu me mettre en cause dans des conditions de vérité et de sincérité que je suis très heureux de reconnaître.

Je regrette que, dans la situation où il se trouvait hier, nous n'ayons pas pu avoir un entretien plus développé,

mais je reconnais bien absolument que je lui ai dit : Vous soutenez cette thèse, c'est votre droit, je le comprends parfaitement; mais quant à moi je ne l'accepte pas, j'ai une autre doctrine, je crois être dans la vérité et je m'y maintiens.

Une voix. — Vous sortez de la question. (*Protestations.*)

M. le commandant Dimey. — Je crois être entièrement dans la question.

M. Marius Moutet. — Le Congrès a précisément l'avantage de permettre aux membres de la Ligue des Droits d. l'Homme de causer entre eux.

M. le commandant Dimey. — Je regrette infiniment cette interruption, qui n'a d'autre effet que de nous faire perdre du temps.

Je dis que la doctrine de M. Gamard et la mienne sont absolument différentes.

Si vous admettez que les fonctionnaires, en dehors de leurs fonctions, sont absolument libres de tenir tel langage, tels propos qu'il leur convient dans des organisations particulières, vous verrez ce que vous rencontrerez bientôt sur toute la surface du territoire de la République ou tout au moins dans beaucoup d'endroits. Par exemple, un préfet, quand il aura passé la grille de la Préfecture, deviendra un citoyen comme les autres et alors...

Une voix. — Et le préfet de la Seine... (*Rumeurs.*)

M. le commandant Dimey. — Je vais répondre tout de suite pour le préfet de la Seine. (*Rumeurs.*)

M. le président. — La question qui se débat en ce moment est très importante. Il est indispensable d'écouter l'orateur en silence. Je le prie de ne pas répondre à l'interrompteur.

M. le commandant Dimey. — Je dis que nous verrons un préfet ayant franchi la grille de la Préfecture et n'étant plus qu'un simple citoyen, se promener avec le président de la jeunesse royaliste, avec le marquis de Z ou de Y, fondateur de tous les patronages réactionnaires. Vous trouverez cela tout naturel, et alors la République sera confiée à qui ? (*Bruits et interruptions.*)

M. le président. — Je vous informe que je suis forcé, pour être équitable, d'ajouter aux dix minutes de parole

de notre collègue autant de minutes que vous en perdez à l'interrompre.

M. Cohn, délégué de la section d'Enghien-les-Bains. — Tout cela est en dehors de la question. Parlez-nous de la situation morale de la Ligue des Droits de l'Homme.

M. le commandant Dimey. — Je réponds en ce moment à M. Gamard.

Je dis que vous introduiriez ainsi un système de désorganisation dans toutes les administrations de la France. Voilà le sentiment que j'ai, j'ai le droit de l'avoir. (*Rumeurs*). Vous avez le droit d'avoir un sentiment contraire. Vous pourrez venir l'exprimer ici à cette tribune, quand vous voudrez. Je vous écouterai avec tout le respect que je vous dois, avec les sentiments que nous devons avoir les uns pour les autres, c'est-à-dire l'estime, la cordialité, le respect des opinions. Que signifient ce bruit et ces interruptions? Cela ne sert qu'à perdre notre temps.

Je n'admets pas la doctrine de M. Gamard. Je la repousse. En effet, je le disais ce matin, nous avons pendant des années soutenu dans le *Bulletin officiel de la Ligue des Droits de l'Homme* qu'il fallait épurer les administrations, qu'il fallait absolument chasser les fonctionnaires indignes, les fonctionnaires qui combattent ostensiblement ou sourdement le gouvernement qui leur donne leur situation, leur traitement, leur avenir. Nous l'avons proclamé dans tous nos écrits, dans tous nos bulletins.

Une voix. — Il faut enlever tous les officiers de l'armée, alors.

M. le commandant Dimey. — Je parle des fonctionnaires. Je n'admets pas que le fonctionnaire combatte le gouvernement qui lui donne sa situation.

M. Francis de Pressensé. — Il s'agit simplement de rétablir un fait.

Il n'est pas douteux que la Ligue des Droits de l'Homme ne se soit déjà prononcée à plusieurs reprises sur la question de savoir quels sont les droits des fonctionnaires en dehors de leurs fonctions. Dès le début, dès la création de la Ligue des Droits de l'Homme, une des premières questions qui a été posée a été celle-là. On avait frappé un certain nombre de professeurs qui s'étaient prononcés contre le gouvernement dans l'affaire Dreyfus;

nous avons demandé qu'on respectât leurs droits. Nous n'avons jamais varié à cet égard.

Quand nous avons voté à un congrès la reconnaissance des droits du citoyen au profit des fonctionnaires, j'ai demandé qu'on introduisit une réserve, relativement aux agents d'exécution et nous avons déclaré que les préfets et les généraux ne rentraient pas dans le cadre des fonctionnaires pour lesquels nous demandions ce droit.

La Ligue des Droits de l'Homme s'est prononcée expressément à cet égard. Dès le premier jour, nous avons marché sur ce terrain et je ne crois pas que ce soit le moment de changer. (*Applaudissements.*)

M. Ducerf, délégué de la section de Saint-Etienne. — Mes chers collègues, je vous déclare tout de suite et bien sincèrement que ma déception grandit.

Ce matin, en entendant formuler des menaces d'une exécution terrible, je pensais qu'il allait se produire au sein de la Ligue des Droits de l'Homme une hécatombe formidable et je me disposais à regarder les têtes du Comité Central qui pouvaient tomber. Je m'aperçois maintenant que toutes ces accusations étaient chimériques et que les citoyens qui semblaient disposés à apporter ici des critiques sérieuses et sévères ont simplement formulé de petits regrets qui peut-être laissent percer de petits désirs. On voit ici, dans ce Congrès, se renouveler l'éternelle histoire qui se passe partout : Dans des assemblées d'hommes qui agissent, qui paient de leur personne, on semble se fatiguer rapidement de ceux qui ont assumé la responsabilité d'exécuter quelque chose ; des besoins de changement de personnalités, d'orientation, naissent immédiatement dans l'esprit, mais ce n'est pas la guerre aux idées, ce n'est pas parce que la route qu'on suit est mauvaise, c'est le besoin de renverser un « copain » pour prendre sa place... (*Vifs applaudissements.*)

Eh bien, camarades, depuis ce matin j'ai entendu bien des paroles dans cette salle ; moi qui appartiens au pays de l'homme dont le nom a été prononcé plusieurs fois ici j'ai le droit de dire — et je manquerais à ma conviction républicaine, d'abord, et à ma sincérité socialiste, ensuite, si je ne le disais pas — j'ai le droit de dire que ce que cet homme a fait, il y a beaucoup de ligueurs qui l'ont voulu. Les parlementaires sont ce que les comités

veulent qu'ils soient, et, entendez-le bien, citoyens, le Comité Central dont les membres sont nommés par les sections sera ce que vous voudrez qu'il soit. Le jour où vous voudrez qu'il marche, que les sections marchent d'abord et ensuite elles pourront exiger que le Comité Central marche à son tour.

Je vous déclare tout de suite qu'en ce qui me concerne j'aurai tout à l'heure de petits griefs d'ordre intérieur à formuler à l'égard du Comité Central car ce qui me semble pécher c'est le service administratif de ce Comité.

Il y a des notes qui laissent entendre qu'on n'emploie pas dans ce service administratif un procédé pouvant donner toute la célérité désirable pour solutionner les questions qui intéressent les sections de province. Mais, citoyens, dans vos organismes propres et personnels, quand vous vous apercevez que quelque chose ne va pas vous n'allez pas, sous prétexte de les guérir, couper la tête à ceux qui sont chargés d'apporter les remèdes.

C'est à nous à dire les reproches que nous avons à formuler contre le Comité Central afin qu'on y apporte un remède.

Pour moi les faits se présentent de deux façons :

L'orientation politique de la Ligue des Droits de l'Homme a-t-elle changé? Non... Si vous voulez que je vous dise toute ma pensée, j'ai un reproche à adresser à cet égard au Comité Central : c'est de ne pas être encore plus avancé qu'il ne l'est... (*Applaudissements*).

Je ne viens pas dire aux membres du Comité Central : Vous avez eu tort de défendre les droits des fonctionnaires, vous avez eu tort de défendre les cheminots. Non, camarades, je me rapporte à l'acte des révolutionnaires de 1793, à l'article 35 de de la Déclaration des Droits de l'Homme de 1793, et j'y vois :

Quand le gouvernement viole le droit du peuple l'insurrection est pour le peuple et pour chaque portion du peuple le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs.

Moi qui suis un homme d'un tempérament modéré... (*Rires et applaudissements*)... Je le répète, depuis douze ans que je milite dans mon département, j'ai la réputation dans les partis radical-socialiste et socialiste d'être un homme modéré, mais j'ai la réputation aussi d'être un homme énergique et n'admettant jamais la trahison de n'importe quel côté qu'elle puisse venir. Eh bien, je dis,

quoique modéré mais très énergique : S'il fallait aller jusque-là il ne faudrait pas hésiter ; si nos ancêtres de 1793, ceux qui ont écrit cette charte de la Déclaration des Droits de l'Homme pouvaient s'apercevoir que l'hésitation semble nous gagner lorsqu'il s'agit de réparer un acte d'injustice ou d'arbitraire, nous aurions honte de paraître devant eux.

C'est pourquoi je dis au Comité Central : Marchez toujours en avant avec l'approbation des sections de Paris et de province, tournez toujours vos yeux vers l'avenir, ne regardez jamais en arrière sinon pour constater la bonne besogne que vous avez accomplie. Toujours en avant, et plutôt l'insurrection que la violation de la légalité. (*Applaudissements*).

Mes chers camarades, on me fait observer que mon temps de parole est bientôt écoulé. Je vais donc terminer.

Je me réserve d'apporter tout à l'heure dans la discussion sur la situation matérielle de la Ligue des Droits de l'Homme, au point de vue de la question financière, des arguments qui seront susceptibles d'intéresser le Congrès tout entier. Mais en ce qui concerne cette question de l'orientation morale de la Ligue des Droits de l'Homme, moi qui suis un nouveau venu parmi vous puisque mon adhésion date de deux ans, je vous dis : Les membres du Comité Central sont pris ici entre deux feux car les uns leur disent : « Vous allez trop vite » et les autres leur disent : « Vous allez trop doucement ». J'avoue que je suis de ces derniers.

Pour ceux qui redoutent que la Ligue des Droits de l'Homme devienne socialiste, qu'ils me permettent de leur dire qu'à Saint-Etienne même la Ligue des Droits de l'Homme était tenue en prévention par tout le parti socialiste. On disait : « La Ligue des Droits de l'Homme?... On n'y fait rien ! Ceux qui s'y mettent sont des gens qui veulent se faire un tremplin électoral ou qui veulent avoir dans leur poche une carte portant « Ligue des Droits de l'Homme » afin que dans les petites conversations particulières, au café, quand on vous dit : « Tu n'appartiens à aucun groupement, quelle est ton opinion sur la politique générale « du pays » on puisse répondre : « Moi, je ne m'occupe « de rien ? mais tu plaisantes ! Je suis membre de la Ligue des Droits de l'Homme. La preuve c'est que voici « ma carte ». Oui, mais cette fameuse carte, il la garde dans sa poche et ne fait rien.

Eh bien, des adhérents comme ceux-là je n'en veux pas. Il vaut mieux n'être que dix mais agir.

Nous devons dire aux membres du Comité Central : Vous serez ce que nous voulons que vous soyez, et si vous ne marchez pas, nous vous dégringolerons avec autant d'aisance que nous vous accordons notre confiance. (*Applaudissements*).

M. Calandini, délégué de la section de Colombes (Seine). — Mesdames, messieurs et chers collègues, hier matin, au moment où quelques-uns d'entre nous venaient de partir, il paraît qu'on a voté le vœu suivant :

Le Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme, profondément ému des paroles dictatoriales prononcées à la tribune de la Chambre par le président du Conseil, proteste de toute son indignation contre cette atteinte portée aux principes constitutifs du régime républicain et espère que le Parlement saura faire promptement justice du sabotage opéré par le gouvernement au cours des derniers événements.

Permettez-moi de vous dire que je ne puis m'associer à cet ordre du jour qui a été voté en mon absence. On peut me répondre avec justesse que je n'avais qu'à ne pas partir : mais je déclare que je ne puis m'y associer. Les illégalités dont on parle je ne les vois pas, on ne me les a pas démontrées.... (*Rumeurs*). J'attends, pour voir si je puis me rallier à cet ordre du jour qu'on me démontre les illégalités. Voilà tout ce que j'avais à dire.

M. Oustry, membre du Comité Central. — Citoyennes, citoyens, je dois d'abord faire cette constatation qui si nous avons entendu beaucoup d'orateurs nous avons entendu peu d'interpellateurs.

Mais il est une déclaration qui n'a pas été faite et que je tiens à faire devant vous : C'est que, quand la Ligue des Droits de l'Homme doit intervenir elle ne doit pas rechercher à quel parti politique se rattachent les personnes auxquelles elle porte intérêt. Nous sommes, comme l'a dit M. Gouguenheim, au-dessus des partis et nous ne devons pas devenir la succursale d'un parti quelconque. Chaque fois qu'on s'adresse à nous nous devons non pas, comme on le fait trop souvent dans les partis politiques, regarder si nous sommes en présence de gens qui nous sont agréables ou au contraire nous sont désagréables, si ce sont des amis ou des adversaires, nous devons toujours intervenir pour réprimer l'injustice comme l'arbitraire et

nous devons nous dresser chaque fois que des illégalités sont commises.

C'est là le rôle de la Ligue des Droits de l'Homme ; elle disparaîtrait si elle n'était plus ce que ses créateurs ont voulu qu'elle fût.

Et, puisqu'ici il y a beaucoup de gens qui font intervenir la politique dans nos discussions, alors qu'elle ne devrait jamais y intervenir, je leur demande s'ils veulent actuellement faire cause commune avec ceux qui, comme les réacteurs du *Gaulois* et autres journaux, viennent déclarer que la réaction est en marche, s'ils veulent suivre la meute des royalistes de l'*Action Française* qui ce matin encore nous vilipendaient car ils savent très bien que, chaque fois que des droits ou des lois seront lésés, ils trouveront devant eux une organisation qui coûte que coûte les défendra toujours. (*Applaudissements*).

(A suivre).

Victimes de l'Injustice et de l'Arbitraire

SEPTIÈME LISTE DE SOUSCRIPTION DE 1910

(du 1^{er} août au 30 novembre)

Ladroye, à Sermain-les-Bains.....	3 »	Blanchard, à Saint-Sauveur-de-Médoc.....	0 50
D ^r Le Gland, à Monancourt.....	5 »	Pellet, à Commaux....	0 25
Blanché, à Mauzé.....	2 »	Cristan, à Valenciennes	0 25
Th. Bon, à Bougie....	1 »	Ceugnet, à Cannes....	2 »
Albertini, à Planottol.	0 50	Moullier, à Saint-Maur	1 »
Taponnies, à Genève..	5 »	Gueydan de Roussel..	5 »
Herout, à Libreville...	2 »	Bendella, à Saint-Aimé	1 »
Dadji Bonaventure, à Dakar.....	3 »	Vademaire, à Nancy..	1 »
Hun Karvin, à Porto-Novo.....	3 »	Griffoni, à Vico.....	1 »
Buchin, à Papeete....	0 50	Sevaux, à Saint-Briac	0 25
Molle, à Saint-Denis..	1 »	G. Grandjean, à Neuilly-sur-Seine.....	3 »
Timbres du courrier remis par M. Verquière	4 80	Amblard, à Tanzac....	0 50
Danycan, à Pleurtuit..	5 »	Lallemand, à Châteinois	1 »
Giré, à Saint-Denis...	0 50	Alozy, à Beausoleil...	0 25
Section d'Auchy-les-Hesdin.....	0 50	Amblard, à La Bourboule.....	2 50
Duchêne, à Arlod....	0 50	Balon, à Bellème.....	1 »
Sect. Nord des Ardennes	0 50	Colas, à Chamoux....	1 »
Cahen, à Valenciennes	3 »	Galinou, à Villeneuve-sur-Lot.....	1 »
Coudret, à Coulanges	0 50	Rescoussier, à Levallois-Perret.....	0 50
J. Gallian, à Châtel-Guyon.....	0 50	M. Girouard, à Paris..	3 »
Fouriaux, à Vouziers..	1 »	G. Thiriet, à Pons... 10 »	
Clerc, à Corselle....	1 »	Brosseau, à Châtillon-sur-Sèvres.....	2 »
Pouchon, à Alais.....	0 50	Chabaud, à Aigueperse	1 »
Sect. d'Ancy-le-Franc.	1 »	Raynaud, à Brassac... 0 50	
Halm Touati, à Inkermann.....	1 »	Sect. de Saintes.....	2 »
Portet, à Narbonne... 3 75		» St-Louis (Sénégal)	13 50
Henry Argental.....	4 »	Dufour, à St-Maurice-les-Châteauneuf....	0 10
		Demilly, à Paris.....	1 »

Seghouane, à El-Droussa	1 »	H. Cléroy, à Djiboutti.	7 50
Bayle, à Paris	0 50	Dasnieres de Veigy, à	
Joubert, à Bellême	5 »	Oued-Athmenia	19 »
Morpe, à Eloyes	0 25	Bonnard, à Orbec	0 50
Kaled Amar, à Amni-		Ferrié, à Médenin	0 50
Monde	0 50	Passez Arnold, à Tunis	1 »
Heri Keman, à St-Omer	2 50	Hadj Ahmed Chénouf,	
Triès, au Lac Sauvini	1 »	à Toggourt	2 »
P. Larmes, à Pujoo	1 »	Section de Fontenay-	
Saunier, à Valenciennes	0 20	Trésigny	5 »
Section de Belgodère	3 »	Bergerand, à Paris	0 30
Morizot, à Paris	0 50	Sect. de Levallois-Perret	1 »
Sect. de Nogent-sur-		Bouagaas Amar, à Ain	
Vernisson	12 10	Beida	1 »
Didriche, à Ecouché	1 »	A. Petit, à Fort-de-	
J. Ruteau, à Alligny	0 50	France	1 »
Fichel, à Ecouché	1 »	Francallet, à St-Chamas	0 50
Abolard, à Thiès	1 »	Lochet, à Tunis	0 50
Princet, à Paris	0 50	N'Diague, au Sénégal	1 »
Blaise, au François	1 »	Abdoun Noui, à Ain	
L. Saccab, à St-Laurent-		Beida	2 »
du Maroni	2 »	Pantini, à Tarrano	0 25
Dubrasquet, à Port-		Sanitas, à Saint-Denis	0 25
Gueydon	0 50	Cheikh Lounès, à Inker-	
Michelin, à Thory	1 »	mann	0 50
Aussillons, à Beaulieu	0 50	Lévy, à Paris	15 »
Aubry, à Paris	2 50	Mattei, à Viro	0 25
Caumont, à Soussé	1 »	Assoc. profs. des agents	
Charansol, à Grillon	0 50	de l'instruc. publique	10 »
Galsomiès, à Rocham-		Section d'Alger	2 »
beau	1 »	Vidal, à Arles-sur-Tech	0 50
Section de Bessèges	5 »	A.-F. Herold, à Paris	100 »
Gaillon Ouenzar, à Oran	1 »	Martinaggi, à Keibenes	1 »
Bossu, à Orléansville	2 »	Dabouillé, à Pointe-à-	
Filouti, à Soussé	1 »	Pitre	0 25
Doignon, à Saumur	0 50	Michelan, à Paris	2 50
Antraygues, à Juigné-		Sect. de Souk-Ahras	5 »
Sarthe	1 »	Claveau, à Azay-le-Perron	1 »
Moulay El Arbi, à Ber-		Guillaume, à Pointe-à-	
gueuent	3 50	Pitre	0 50
Barthélemy, à Cannes	0 50	Bayard, à Sainte-Marie	1 »
Aïtam, à Azouza	1 »	Jacquemin, à Thiès	3 »
Laurent, à Saïda	2 »	J.-M. Sevrans, à Paris	4 »
Un gardien de batterie	25 »	Carneil, à Paris	2 »
Rodenac, à Tunis	1 »	Sect. de Saint-Gratien	5 »
J. Bruniers, à Neuville-		Deux gardiens de bat-	
sur-Saône	1 »	terie victime d'une	
Beauclair, à Kayes	2 »	monstr. injustice	25 »
Coudret, à Mailly-le-		Amorin, à Porto-Novo	1 »
Château	10 »	Section de Fresnes	3 »

Monnerville, à Cayenne	1 »	Gerald, à Mediouna..	1 30
Octaville, à Cayenne ..	1 »	Section de Belgodère..	0 25
Berthet, à Konakry ...	2 »	Astich, à La Maréchalle	1
Rossi, à Bassam.....	1 »	Brandizi, à Paris	2
Oudard, à Tamatave..	1 »		

Total de la 7 ^e liste...	435 95
Listes précédentes.....	1.308 70
Total général.....	1.744 65

Les Procès de l'Amicale de la Préfecture de Police

La Ligue des Droits de l'Homme vient de publier en une brochure de propagande de 102 pages le compte-rendu *in-extenso* des procès de l'Amicale de la Préfecture de Police.

Cette publication est précédée de l'article que M. Charles Dulot a publié dans le *Temps* du 12 novembre 1910 et dans lequel sont exposées les revendications du personnel de la préfecture de police.

On y lira ensuite les plaidoiries de M^e Alcide Delmont qui a fait triompher deux fois devant la justice de paix du 4^me arrondissement la cause des « réformistes » et le texte des deux jugements.

Le prix de cette brochure est de 30 centimes. Par exception à la règle habituelle, il n'est pas fait de réduction aux membres de la Ligue des Droits de l'Homme. Prière de joindre 5 centimes pour l'affranchissement.

Le Secrétaire général-gérant : MATHIAS MORHARDT

Imprimerie R. LAROCHE,
14, rue Vivienne. Paris. — Téléphone 261-09.